



Civil MRCC

Plateforme de
coordination et de
documentation pour
les personnes en
Méditerranée
Centrale

S
A
R
N
e
w
s

N°17

Mai
2025



People stranded on the Miskar platform, evacuated by a crane and rescued by Aurora, March 2025. Credit: Sea Watch

ECHOES

De la Méditerranée Centrale

P.2 – DVPTS POLITIQUES

Situation à Lampedusa / Alerte route en Tunisie

P.7 – JOURNAL DE LA COOPERATION

« Cas Miskar » : des personnes exilées et la société civile luttant côte à côte pendant 4 jours

P.10 – ANALYSE

Le regard blanc : représentations coloniales dans les structures solidaires

P.15 – FRAGMENT JURIDIQUE

Comité des droits de l'Homme de l'ONU : Malte sanctionnée dans l'affaire « Miskar »

P.19 – FORCED TO DISAPPEAR

Rouille, mémoire et résistance : à propos du naufrage du 18 avril 2015

LA PLATFOME DE L'ESPOIR

Le « cas Miskar », le sauvetage extraordinaire de 32 personnes d'une plate-forme gazière dans les zones de recherche et de sauvetage (SAR) tunisiennes et maltaises qui se chevauchent jusqu'à Lampedusa en mars 2025, possède pour nous une signification plus profonde en ces temps terribles : ne jamais abandonner, même dans des situations désespérées. Qui aurait pu imaginer que la ténacité des personnes migrantes, associée à la chaîne de solidarité en Méditerranée centrale, puisse aboutir à un résultat aussi incroyable ? Briser la normalisation ! Ce slogan était et est toujours au centre de notre récit pour exprimer la nécessité de défier de manière plus offensive les conditions insupportables en mer. Comment combiner la solidarité quotidienne avec des éléments de désobéissance civile ? Comment utiliser les mois à venir et principalement le mois de septembre - avec la chaîne d'actions transnationale en référence au 10ème anniversaire de l'été de la migration - pour re-politiser l'espace maritime ?

En 2025 :

- 4 683 personnes sont arrivées en Italie et à Malte par la mer, dont un grand nombre de manière autonome (chiffres du HCR jusqu'au 27 avril)
- 3 377 personnes ont été secourues par la flotte civile sur près de 70 bateaux en détresse (chiffres du CMRCC jusqu'au 28 avril)
- 6 620 personnes ont été repoussées en Libye après avoir été interceptées par les soi-disant garde-côtes libyens (chiffres de l'OIM jusqu'au 19 avril)
- 294 personnes ont été déclarées mortes ou disparues sur la route de la Méditerranée centrale (chiffres de l'OIM jusqu'au 19 avril)

DEVELOPEMENTS POLITIQUES

RÉFLÉXIONS DEPUIS LAMPEDUSA



ARRIVEES, FRONTEX ET CRIMINALISATION DES CONDUCTEURS DE BATEAUX

Lampedusa, point de transit pour de nombreuses personnes migrantes, est un lieu important dans la lutte contre les frontières. Nous souhaitons vous donner un aperçu de ce que nous avons pu observer en vivant sur l'île et en créant des liens avec l'autre côté de la mer. Comment la situation en Tunisie et en Libye affecte-t-elle les arrivées à Lampedusa ? Comment évolue la dynamique frontalière sur l'île et quelle est la réalité à laquelle sont confrontées les personnes qui atteignent Lampedusa et l'Italie ?

Les arrivées vues depuis Lampedusa

Entre janvier et mi-avril, environ 8 750 personnes sont arrivées à Lampedusa. Les arrivées dépendent fortement des conditions météorologiques. Pendant les brèves périodes de beau temps, on observe une augmentation des traversées, car le voyage devient moins dangereux. La Méditerranée reste toutefois l'une des routes migratoires les plus meurtrières au monde. Au cours du premier week-end d'avril, une telle fenêtre météorologique s'est ouverte et 1 500 personnes sont arrivées à Lampedusa en seulement deux jours. La dynamique dans les pays de départ joue également un rôle important.

Si le nombre de personnes arrivant à Lampedusa est constant par rapport à l'année dernière, ce qui a changé c'est le lieu de départ des embarcations. Depuis l'automne 2024, **les arrivées en provenance de Tunisie ont diminué petit à petit**, au point qu'aucun bateau parti de cette zone n'a atteint Lampedusa en janvier. Un bateau est arrivé en février et quatre autres en mars, parmi lesquels le naufrage du 18.03.25, où 7 corps ont été retrouvés et 39 personnes sont toujours portées disparues.

Selon nos données, **en 2025, un total de 182 personnes** parties de Tunisie ont atteint Lampedusa, contre 2 224 personnes au cours de la même période en 2024. Toutes les arrivées en 2025 provenaient de Sfax. Au cours de ces mois, nous avons observé la **disparition d'anciens points de départ tunisiens** tels que Monastir, Teboulba, Mahdia, Chebba, Kerkennah et Djerba. Ces villes côtières ont joué un rôle historique clé dans la migration en Méditerranée centrale. Après la signature du protocole d'accord entre l'UE et la Tunisie en juillet 2023, les autorités

ont renforcé leur présence dans ces régions. L'intensification de la criminalisation et des incarcérations a ainsi rendu plusieurs kilomètres de la côte tunisienne impraticables pour les départs.

Ces points de départ vers l'Italie sont devenus, au cours des derniers mois, des **zones de répression et d'obstruction**. Cela a entraîné le déplacement forcé de ces personnes vers le sud, rendant le voyage plus long, plus dangereux et presque impossible. Les conséquences sont désastreuses : le renforcement des contrôles par les autorités locales et européennes entraînent une augmentation des interceptions violentes, piégeant les personnes en Tunisie.

Les personnes originaires d'Afrique centrale et occidentale sont en outre confrontées à une autre frontière, celle du racisme structurel, et se retrouvent dans une situation incertaine : elles sont obligées d'accepter de vivre dans des conditions dangereuses dans les champs d'oliviers et risquent à tout moment d'être expulsées vers le désert ou d'être forcées d'accepter les programmes dits de « retour volontaire » gérés par l'OIM.

Si les arrivées en provenance de Tunisie diminuent considérablement pour les raisons susmentionnées, des personnes parviennent toujours à rejoindre Lampedusa depuis la Libye : 56 bateaux sont arrivés en janvier, 32 en février et 26 en mars. La plupart des départs ont eu lieu depuis les villes côtières du nord-ouest de la Libye. Selon nos données, deux tiers des bateaux provenaient de Zuwara, un quart de Sabratha et seulement quelques-uns de Zawiya. Si tous les bateaux proviennent désormais de ces endroits, au cours des mêmes mois l'année dernière, des bateaux libyens portaient également de Tajoura et de Ras Ajdir.

Activités de Frontex à Lampedusa

En nous concentrant sur Lampedusa, nous pouvons constater l'externalisation des frontières à travers la présence de Frontex sur l'île. Depuis 2006, Frontex est active à Lampedusa. Elle a mené l'une de ses plus grandes opérations, baptisée Themis, en 2018, et a progressivement étendu sa zone d'influence. Au cours des dernières années, Frontex a déployé davantage de patrouilles côtières pour la surveillance maritime. En avril 2025, quatre navires étaient en

service, avec les garde-côtes nationaux de Suède, du Danemark, de Lituanie et de Roumanie.

Ces acteurs participent à des exercices d'entraînement conjoints avec les autorités italiennes, telles que les garde-côtes italiens et la Guardia di Finanza. Tous les patrouilleurs sont impliqués dans des opérations de surveillance maritime et le nombre d'heures de patrouille devrait augmenter selon Frontex. En ce qui concerne les différentes garde-côtes, en particulier les garde-côtes suédois, il est important de souligner que lors des opérations de sauvetage en mer, ils sont équipés d'armes à feu, ce qui nous semble inapproprié dans un tel contexte.



L'Italie a renforcé sa collaboration avec Frontex ces dernières années. Plus de 40 agent.es et membres du personnel de Frontex sont actuellement à Lampedusa pour aider les autorités italiennes à identifier et enregistrer les personnes qui arrivent. Leurs équipes sur terre, composées principalement d'agent.es de Frontex et de médiateur.ices culturels, opèrent à la fois dans le hotspot (centre de tri) de Lampedusa et directement sur le quai, où elles commencent les « opérations de filtrage ». Au cours de ces opérations, ils et elles recueillent des informations détaillées sur le voyage – comment les personnes sont arrivées à Lampedusa et quels moyens elles ont utilisés pour naviguer – en vue des « séances de débriefing » organisées dans les bureaux de Frontex à l'intérieur du hotspot, qui visent à identifier les éventuels passeurs et facilitateurs.

Parallèlement, Frontex utilise deux avions et un hélicoptère, qui effectuent deux à cinq vols par jour. Ils surveillent quotidiennement et en permanence les

corridors tunisien et libyen, à la recherche de bateaux. Au cours de ces vols, ils repèrent non seulement les navires, mais prennent également des photos afin de collecter des données sur les bateaux et d'identifier les conducteurs potentiels. La surveillance aérienne menée par l'agence européenne des frontières Frontex permet [l'interception des bateaux en mer](#), les coordonnées et les informations étant souvent transmises à la soi-disant garde côtière libyenne. Cette coopération met une fois de plus des vies en danger, car les personnes fuyant la Libye sont interceptées et [renvoyées de force](#), en violation du principe de non-refoulement.

Frontex et les agences européennes en Tunisie

Bien que nous n'ayons pas encore une vision claire de l'implication aérienne de Frontex avec les autorités tunisiennes opérant en mer, il existe des indices montant l'intérêt croissant de l'agence pour une collaboration avec la Tunisie. [De multiples visites](#) ont été effectuées par des responsables tunisiens et des délégations des ministères de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires étrangères au siège de Frontex. En outre, Frontex a déployé un [officier de liaison](#) européen pour les migrations auprès de la délégation de l'UE à Tunis depuis 2018. Parallèlement, des agent.es de la brigade anti-criminalité tunisienne d'al-Gorjani sont également présent.es depuis quelques années et travaillent aux côtés de la police italienne et des agent.es de Frontex dans le hotspot de Lampedusa afin d'améliorer les outils et les méthodes d'identification des profils « criminels » des deux côtés de la côte.

Ces développements font écho aux déclarations publiques de l'Italie, de l'Autriche et d'autres États membres de l'UE concernant le renforcement du soutien logistique aux forces maritimes tunisiennes (Garde nationale maritime, soutenue par l'[ICMPD](#) dans le cadre du « [Programme de gestion des frontières pour la région du Maghreb](#) »), dans le but explicite de bloquer les départs depuis les côtes du pays. Ce qui est encouragé, c'est un transfert croissant de connaissances et de pratiques visant à améliorer « l'efficacité » de la prévention des départs depuis la Tunisie.

Tout cela bien que la Tunisie soit un pays gouverné par un régime policier autoritaire. En avril 2025, plus de 40 personnalités de l'opposition ont été condamnées à des peines de prison allant de 13 à 66 ans, accusés de complot contre l'État et tentative de renversement du président Kais Saïed. Dans le même temps, les personnes migrantes d'Afrique occidentale et centrale sont confrontées quotidiennement à la

violence policière, au racisme structurel et à un risque élevé d'expulsion et d'abus dans le cadre du régime frontalier.

L'UE continue néanmoins de qualifier la Tunisie de « sûre », pour permettre la poursuite de ses propres intérêts. Comme l'a [déclaré](#) le directeur exécutif de Frontex : « Ensemble, nous assumons la responsabilité commune de protéger les frontières extérieures de l'UE. » Ses propos sont clairs : les opérations de surveillance déployées par l'agence n'ont jamais eu pour objectif d'assurer la sécurité des personnes migrantes, mais plutôt de protéger le territoire européen de leur arrivée.

La criminalisation de ceux qui facilitent le voyage, vue depuis le quai

Une autre méthode de gestion des frontières consiste à criminaliser celles et ceux qui facilitent le voyage. En 2024, la majorité des arrestations de conducteurs de bateaux ont eu lieu dans les ports situés le long de la Sicile orientale (Pozzallo, Syracuse) et de la côte ionienne de Calabre (Roccella et Crotona). Le deuxième plus grand nombre d'arrestations a eu lieu à Marsala, Agrigente, Raguse, Catane et Leuca. Les arrestations ont généralement lieu immédiatement après le débarquement ou le jour même.

Le **9 avril**, juste après avoir débarqué d'un navire de la flotte civile dans le port de Salerne, trois Égyptiens ont été placés en détention provisoire sur la base des témoignages d'autres passagers et de vidéos et photos prises pendant le voyage. Nous voulons profiter de cet incident récent, qui est un problème récurrent, pour rappeler la réalité à laquelle sont confrontées de nombreuses personnes après avoir atteint les côtes italiennes/européennes. Pour beaucoup, arriver en **Italie ne signifie pas la « sécurité »**. Ces personnes risquent jusqu'à 30 ans de prison, et souvent par la suite, un séjour dans un centre de détention en vue de l'expulsion (CPR) pendant une durée maximale de 18 mois. La plupart des cas de criminalisation des conducteurs se produisent dans les ports, où débarquent également les navires de la flotte civile. Les personnes qui viennent d'arriver après un voyage dangereux sont interrogées à travers des questions directes et indirectes qui visent à trouver le moyen de les criminaliser. En tant qu'acteurs civils, il est de notre responsabilité de faire tout notre possible pour empêcher ces arrestations en donnant la priorité à une information adéquate afin de leur permettre de se défendre. Nous appelons de toute urgence les

acteurs de la flotte civile à garder à l'esprit la réalité à laquelle sont confrontées les personnes après leur débarquement et à réfléchir collectivement dans quelle mesure l'Italie et l'Europe peuvent être considérées comme « sûres » !

Les accusations sont souvent fondées uniquement sur la nationalité. Cela se traduit par une tendance claire à cibler les minorités nationales présentes sur le bateau. Selon le rapport « From sea to prison », le groupe le plus représenté parmi les personnes accusées de conduite de bateau en 2024 étaient les Égyptiens. Le deuxième groupe le plus visé était originaire d'Afrique de l'Est (Tchad, Soudan, Soudan du Sud, Éthiopie, Érythrée), suivi de la Tunisie. En outre, les personnes originaires de pays liés à la pêche sont souvent ciblées en raison de leurs connaissances nautiques potentielles, comme les Gambiens, les Soudanais, les Sénégalais, les Tunisiens, les Égyptiens et les Marocains.

A noter que le système pénal italien (comme celui d'autres États européens) est empreint de racisme. Les autorités ont recours au profilage racial et il est évident que les personnes accusées de faciliter la circulation des personnes ne bénéficient pas des mêmes droits que les citoyens européens. Si la simple suspicion semble souvent suffire pour justifier la détention, les accusations reposent sur des preuves insuffisantes. Elles ne tiennent pas compte de la réalité complexe et dangereuse à laquelle sont confrontées les personnes dans les pays de départ.

Souvent, les personnes continuent de déclarer qu'elles n'avaient pas le choix de conduire le bateau. En avril 2025, un jeune Éthiopien nous a raconté : « *Vous n'avez pas le choix de conduire le bateau. Les Libyens vous disent, avec une arme à la main, que vous devez conduire le bateau. Si vous ne le faites pas, ils vous tirent dessus.* » Et même lorsque des personnes choisissent d'être les conducteurs, en raison de leur expérience et de leurs connaissances nautiques, elles partagent le périlleux voyage de la traversée. La vie des gens est utilisée comme un outil politique, sans tenir compte de la réalité des dynamiques migratoires et en oubliant que ces personnes permettent à d'autres de ne pas mourir en mer et d'atteindre les côtes italiennes.

Projet Maldusa

Site web : <https://www.maldusa.org>

ALERTE ROUGE EN TUNISIE

DES BULLDOZERS, DES FEUX ET DU BARBELE

Selon la Commission européenne, le gouvernement Meloni et le prochain gouvernement allemand, la Tunisie est un pays sûr. Mais ce n'est pas la principale raison pour laquelle nous surveillons de près ce qui s'y passe : la Tunisie ouvre un nouveau chapitre dans la guerre menée par l'UE contre les migrant.es africain.es. Les camps de fortune sont démolis à coups de bulldozers et d'incendies. 30 000 personnes ont ainsi perdu leurs dernières ressources. Des centaines d'entre elles se sont rassemblées devant les bureaux régionaux de l'OIM et à Tunis pour demander un « retour volontaire ». De nouveaux camps clôturés sont en train d'être mis en place par l'armée tunisienne et l'OIM dans le désert et à la frontière algérienne.

Echoes et migration-control info ont rendu compte à plusieurs reprises de l'évolution de la situation en Tunisie, après le discours raciste du président Saïed et l'accord entre [l'UE et la Tunisie](#) en 2023, ainsi que les [expulsions massives et l'abandon de migrant.es africain.es dans le désert](#). Les Africain.es noir.es ont été chassé.es de villes comme Tunis et Sfax et ont trouvé refuge dans des camps de fortune sous les oliviers le long de la route principale qui relie Sfax au nord. Les camps ont fait leur apparition entre le km 10 et le km 40, près des petites villes d'El Amra et de Jebiniana. Au fil du temps, certaines structures de survie ont été mises en place dans ces camps, comme des tentes pour se laver, des cliniques, des tentes pour cuisiner, une mosquée, des lieux d'éducation pour les enfants, quelques installations sportives et même un tribunal pour régler les différends. On a dénombré 36 camps : 19 à Al-Amra (entre les kilomètres 20 et 30) et 17 à Jebiniana (entre les kilomètres 31 et 40).

Cependant, la situation dans les camps n'a cessé de se détériorer, notamment en raison du fait que le passage vers Lampedusa est devenu plus dangereux et plus compliqué. L'« efficacité » des garde-côtes tunisiens équipés par l'UE et soutenus par des drones Frontex a eu pour conséquence le blocage des personnes migrantes en Tunisie dans des conditions épouvantables. La pauvreté des différentes communautés s'est également accrue : les migrant.es originaires des régions en crise d'Afrique de l'Ouest ne pouvaient plus être soutenus par leurs familles, et les migrant.es des camps de réfugiés du Darfour et du Tchad sont arrivés sans argent. La lutte pour la survie a causé certains problèmes avec la population locale, alimentant les préjugés raciaux.

Comme l'[écrit Le Monde](#) en avril 2025: « *Rejoindre l'île italienne de Lampedusa depuis les plages de Chebba ou de Salakta est devenu presque impossible. Depuis le 1er janvier, seuls 432 migrants ont réussi à y parvenir, à bord d'embarcations de fortune, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Ils étaient plus de 18 000 à la même période il y a deux ans.* »

Le 3 avril, le porte-parole de la Garde nationale tunisienne, Houssein El Din Jebabli, a annoncé que les camps seraient démantelés. Dans la zone dite « des oliveraies », les opérations de démantèlement des camps de tentes se poursuivent depuis plusieurs semaines. La Garde nationale a menacé de jeter dans le désert toute personne qui ne demanderait pas à l'OIM d'être rapatriée.

Plusieurs rapports sur la situation ont été publiés par [Nawaat](#) et [France24 \(06.04.25\)](#). Des comptes rendus détaillés ont été fournis par Mirco Keilberth dans [ND 09.04.25](#) et [ND 14.04.25](#), ainsi que dans [Le Monde, 19.04.25](#).

Beaucoup de réfugié.es se sont déplacé.es ailleurs et certain.es tentent de se cacher encore plus profondément dans les oliveraies. Alors que des centaines de personnes continuent à se rassembler [devant les bureaux de l'OIM](#), l'organisation affirme que les rapatriements peuvent prendre des mois. Cependant, des rumeurs font état de la création d'un nouveau camp de l'OIM à l'ouest de Beja. Ce camp serait situé stratégiquement dans une vallée aux pentes montagneuses escarpées à la frontière algérienne, de sorte que les gardes tunisiens n'auraient qu'à surveiller un seul côté de la vallée. Il a également été dit que l'armée tunisienne ouvrirait un camp de détention militarisé dans le désert de Remada, une zone militaire réglementée, où les migrant.es africain.es seraient concentré.es.

Le gouvernement Meloni vient de [transférer 20 millions d'euros](#) supplémentaires pour la gestion des migrations en Tunisie, et il semble que cet argent ne soit pas utilisé pour les rapatriements, mais pour des centres de détention. Vous vous souvenez de Choucha ? L'OIM joue à nouveau un rôle important dans ce jeu...

Migration-Control.info

Site web : migration-control.info

CELA FAIT TOUTE LA DIFFERENCE !

JOURNAL DE LA COORDINATION DES OPERATIONS DE SAUVETAGE PAR DES ACTEURS CIVILS EN MEDITERRANEE CENTRALE

La section suivante donne un aperçu du niveau et de l'impact de la coordination des opérations de sauvetage par des acteurs civils en Méditerranée centrale, à partir de brefs rapports et d'extraits de réseaux sociaux.

MARS 2025

1^{er} – 4 Mars - L'avion **Seabird** et **Alarm Phone** alertent du danger d'un refoulement illégal vers la Tunisie : 32 personnes en détresse, repérées auparavant par Frontex, sont bloquées sur la plateforme pétrolière Miskar, dans les eaux internationales. Les acteurs de la flotte civile et plusieurs organisations tunisiennes insistent pendant des jours pour que les États européens agissent et secourent ces personnes. Néanmoins, les 32 personnes sont laissées pendant des jours sur la plate-forme gazière en Méditerranée sans aucune aide des États européens jusqu'à ce que l'Aurora les recueille à bord le 4 mars (**voir le rapport à la page 7**).

8 mars - Dans des conditions difficiles, les équipages de **Sea-Watch** et **Sea-Eye** ont secouru 42 personnes d'un bateau surchargé pendant la nuit. Les personnes sont mises en sécurité à bord du SEA-EYE 4. Les autorités italiennes assignent le port de Crotona, à environ 740 kilomètres de là.

9 mars - Les équipages de **Sea-Watch** et **Sea-Eye** viennent en aide à 80 autres personnes en détresse lors de trois opérations de sauvetage.

10 mars - L'équipage de l'**Ocean Viking** sauve 25 personnes en détresse à la suite d'une alerte lancée par **Alarm Phone**. Parmi les personnes secourues se trouvent des femmes, des mineurs non accompagnés et des bébés (**1**).

13 mars - Quelques heures seulement après son arrivée dans la zone d'opération, le **Nadir** trouve un canot pneumatique surchargé avec 40 personnes à bord dans la nuit. L'équipage les accompagne et demande l'évacuation immédiate d'une personne inconsciente. Les garde-côtes italiens évacuent tout le monde.

15 mars - Tôt le matin, l'**Aurora** sauve 17 personnes à bord d'un bateau en détresse.

18 mars - Le **Nadir** trouve un canot pneumatique près d'une plate-forme pétrolière au large de la Libye. Environ 67 personnes sont en détresse et 25 personnes se trouvent dans l'eau. L'équipage récupère les personnes dans l'eau et sur l'épave. Cependant, au moins une personne serait toujours portée disparue. Les survivants sont débarqués à Lampedusa. **Sea-Watch** et le **Nadir** sauvent conjointement 28 personnes d'un autre bateau en détresse.

24 mars - Avec l'aide de l'avion **Seabird** et d'**Alarm Phone**, le navire de sauvetage **Aurora** porte secours à un bateau pris dans des vents violents et des vagues hautes. L'équipage de l'Aurora distribue des gilets de sauvetage et met en sécurité les 85 personnes avant que les garde-côtes italiens n'arrivent enfin pour les prendre à bord (**2**). Au cours de la nuit, **Humanity1** sauve environ 60 personnes d'un bateau en bois surchargé et inapte à la navigation avec l'aide du voilier **Nadir**. Malgré des vagues atteignant 1,5 mètre et des vents violents, tou.tes les survivant.es peuvent être hissés à bord du navire de sauvetage.



AFFAIRE MISKAR : DES PERSONNES EN DEPLACEMENT ET LA FLOTTE CIVILE LUTTENT COTE A COTE PENDANT 4 JOURS

Pendant 4 jours, un groupe de 32 personnes qui avaient pris la mer à Zuwara ont lutté pour leur droit à la liberté de circulation. Après avoir accosté sur une plate-forme gazière (dans les eaux internationales et à cheval sur les zones SAR maltaise et tunisienne) sous juridiction tunisienne, iels ont été confrontés à l'inaction et à l'indifférence des États. Des deux côtés de la Méditerranée, la société civile s'est mobilisée pour amplifier la voix des personnes bloquées : plusieurs organisations ont uni leurs forces pour alerter le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR), tandis que la société civile tunisienne a lancé un appel pour que les personnes soient immédiatement secourues et emmenées en lieu sûr. Après quatre jours de lutte, les personnes ont été secourues par Aurora, le bateau de sauvetage de Sea Watch. Elles ont accepté d'être évacuées par grue depuis la plate-forme après avoir reçu l'assurance qu'elles ne seraient pas renvoyées en Libye ou en Tunisie. Nous célébrons leur victoire avec elles !

1er Mars

01:45 – Alarm Phone alerte les autorités d'un bateau en détresse en mer à la position N34 13 740 E011 56 708 (eaux internationales, dans les zones SAR chevauchantes de la Tunisie et de la Libye). Le bateau transporte 32 personnes. Les personnes à bord signalent qu'elles ont quitté Zuwara et qu'elles sont maintenant à la dérive.

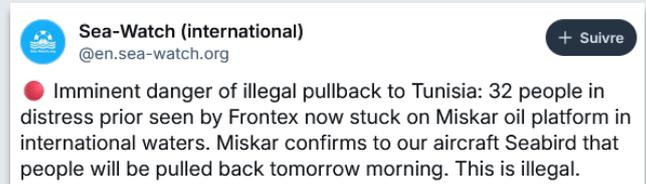
07:21 - Les autorités italiennes envoient un message « Inmarsat » à tous les navires les informant « au nom de la marine libyenne » de la présence d'un bateau à la dérive en mer.

09:00 – Alarm Phone reçoit l'information des garde-côtes libyens indiquant qu'ils ne disposent actuellement d'aucun navire pour rechercher le bateau en détresse.

12:52 – Alarm Phone appelle les garde-côtes tunisiens. Ils signalent que le bateau en détresse se trouve sous la plate-forme pétrolière Miskar, mais indiquent qu'ils ne peuvent pas lancer d'opération de sauvetage pour le moment en raison du mauvais temps.

14:53 – L'avion civil de surveillance Seabird1 de Sea Watch décolle de Lampedusa pour vérifier la situation des survivants sur la plate-forme Miskar. Sur place, ils signalent la présence d'un avion Frontex et du navire de ravitaillement MARIDIVE 518 à proximité. Seabird1 appelle la plate-forme, qui indique que 32 personnes se trouvent sur la structure et que la

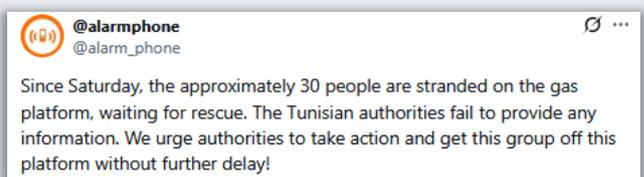
marine tunisienne prévoit de lancer une opération de sauvetage le lendemain.



Malgré de nombreuses tentatives au cours de la journée, Alarm Phone ne parvient pas à joindre les personnes se trouvant sur la plate-forme.

2 Mars

09h11 – Alarm Phone tweete sur la situation des personnes bloquées :



11h20 – Alarm Phone est appelé par différents survivants qui signalent depuis la plate-forme qu'ils n'ont pas mangé depuis plusieurs jours et qu'une personne est décédée. La hotline est également appelée par différents proches, inquiets pour le sort des personnes bloquées.



Au cours de l'après-midi, Alarm Phone continue de recevoir des appels des personnes bloquées sur la plate-forme. Elles se disent extrêmement fatiguées. Elles ont peur d'être renvoyées en Tunisie ou laissées pour mortes sur la plate-forme. Les garde-côtes

restent sans réponse au téléphone malgré de nombreux appels.

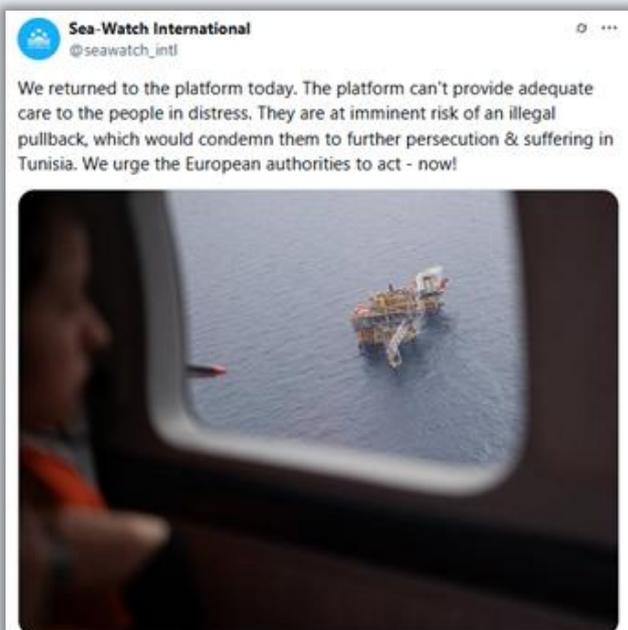
19h59 – Alarm Phone appelle la plate-forme Miskar. La personne répond que les survivant.es sont en sécurité et ont reçu de la nourriture, mais qu'ils sont en mauvais état. Les travailleurs sur la plate-forme n'ont aucune information sur une éventuelle opération de sauvetage.

3 Mars

09h49 – Alarm Phone partage un autre tweet sur le cas.

13h08 – Sea Watch alerte à nouveau les autorités sur la situation des personnes bloquées sur la plate-forme après un vol de surveillance de leur avion, Seabird1. Après avoir appelé la plate-forme, l'équipage confirme que 32 personnes sont toujours sans assistance.

18 h 08 – Nouveau tweet de Sea Watch



Au cours de la journée, Alarmphone continue de recevoir des appels des personnes bloquées sur la plate-forme qui demandent désespérément de l'aide. Les autorités tunisiennes restent sans réponse. Des vidéos prises depuis la plate-forme par les survivant.es commencent à circuler.

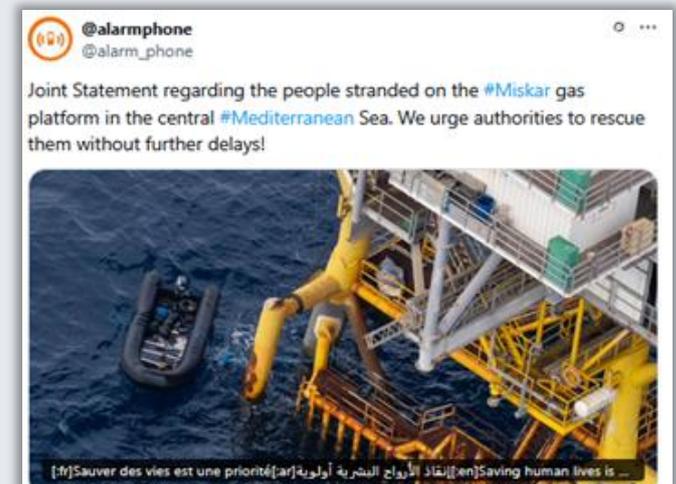
4 Mars

10 h 39 – Mediterranean Saving Humans partage un tweet appelant les autorités européennes à agir :



11h47 – Sea Watch informe par e-mail toutes les autorités compétentes du déploiement de son navire de sauvetage Aurora en route vers la plate-forme Miskar.

12h00 – À l'initiative de la société civile tunisienne, une déclaration est publiée pour exhorter les autorités à secourir les personnes



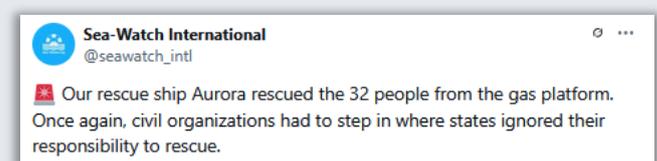
12h55 – Le navire de sauvetage Aurora s'approche de la zone près de la plate-forme Miskar. L'équipage signale la présence d'un navire de la marine tunisienne et du navire marchand Maridive 703.

13h18 – Miskar établit la communication avec Aurora tout en communiquant en arabe avec le navire de la marine tunisienne. Il est indiqué que les autorités tunisiennes demandent le transfert des survivant.es du Maridive 703.

13h58 - L'opération de transfert des survivant.es de la plate-forme Miskar vers le Maridive 703 commence.

14h35 - L'Aurora confirme qu'il procédera au transfert des survivants du Maridive 703.

16h07 - Toutes les personnes sont embarquées à bord de l'Aurora.



Plus tôt dans la journée, à la suite d'une demande urgente d'UpRights, StraLi et SOS Humanity, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a, pour la première fois, ordonné à Malte de prendre des mesures immédiates pour remplir ses obligations en vertu du droit international. Le Comité a enjoint à Malte de coordonner d'urgence une opération de recherche et de sauvetage des survivant.es bloqué.es sur la plateforme gazière Miskar (cf. *fragment juridique à la page 15*).

AVRIL 2025

3 avril - Au cours de la nuit, l'équipage du **Humanity 1** sauve environ 90 personnes (1). L'équipage est en route vers un autre cas de détresse lorsqu'il découvre un bateau en bois inapte à la navigation avec environ 50 personnes à bord. Tout le monde peut être secouru à bord du Humanity 1. Le bateau qui était initialement recherché était un bateau en fer inapte à la navigation, qui a entre-temps été mis à l'abri par un pétrolier. Les quelques 40 personnes à bord peuvent également être secourues. Alarm Phone était en contact avec l'un des bateaux.

5 avril - Le **Aita Mari** sauve 108 personnes en Méditerranée centrale, dont 13 femmes et 13 enfants. Elles se trouvaient sur deux bateaux en détresse (2).

13 avril - **Alarm Phone** signale la présence d'environ 67 personnes au large de la Tunisie. Après avoir alerté toutes les autorités de la situation de détresse grave à 8h30, plusieurs heures s'écoulent sans que personne ne vienne porter secours. Bien qu'elles ne se trouvent qu'à 40 milles au large de la Tunisie et à 50 milles au large de Lampedusa, ce n'est que grâce à la flotte civile et à l'**Aurora** que les personnes sont secourues.

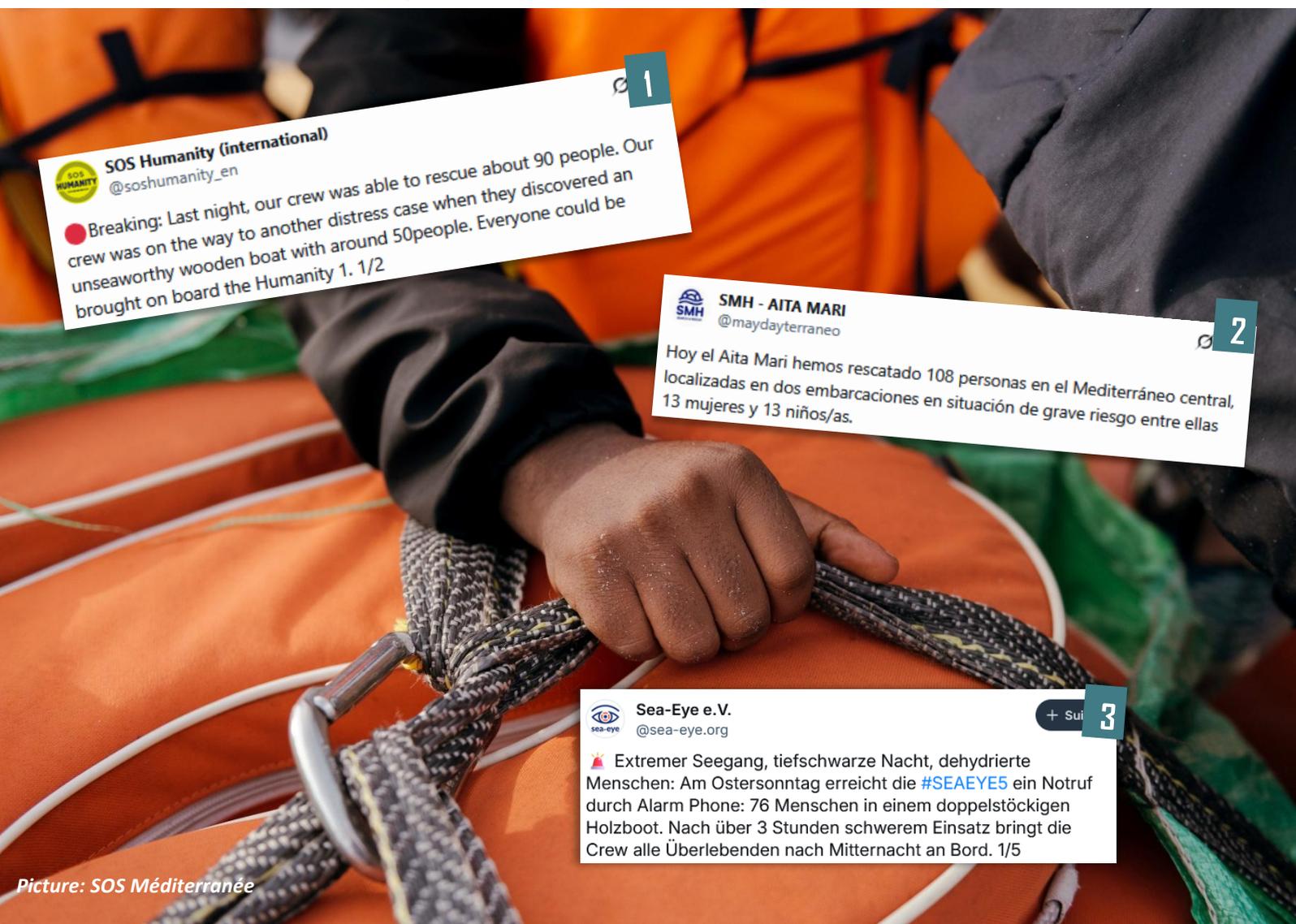
20 avril - Une houle extrême, une nuit noire, des personnes déshydratées : le dimanche de Pâques, le **SEA EYE 5** reçoit un appel de détresse via **Alarm Phone** : 76 personnes se trouvent à bord d'un bateau en bois à deux étages. Après plus de trois heures d'efforts, l'équipage ramène tous les survivant.es à bord (3).

22 avril - Le **Nadir** sauve 92 personnes à bord de deux bateaux en détresse. L'un d'eux était porté disparu depuis 4 jours. Après qu' **Alarm Phone** a signalé un bateau en détresse, l'équipage trouve dans la nuit les 50 personnes à bord d'un bateau en bois. En route vers Lampedusa, ils trouvent un autre bateau en détresse. Il s'agit en fait du bateau en fer que le Nadir recherchait avant que la tempête ne commence. Le bateau en fer, avec 42 personnes à bord, était porté disparu depuis le week-end précédent.

26 avril - Tôt le matin, l'**Ocean Viking** repère un bateau en fibre de verre blanc surchargé. 59 survivant.es sont recueilli.es à bord.

27 avril - L'**Ocean Viking** sauve 67 personnes à bord d'un bateau en détresse qui risquait de chavirer à tout moment.

28 avril - À la suite d'une alerte lancée par **Alarm Phone**, **Aurora** porte assistance à deux bateaux en détresse. L'équipage fournit des gilets de sauvetage et de la nourriture jusqu'à ce que les garde-côtes italiens prennent tout le monde à bord. Un cas médical est évacué par l'équipage d'Aurora vers Lampedusa.



1

SOS Humanity (international)
@soshumanity_en

● Breaking: Last night, our crew was able to rescue about 90 people. Our crew was on the way to another distress case when they discovered an unseaworthy wooden boat with around 50 people. Everyone could be brought on board the Humanity 1. 1/2

2

SMH - AITA MARI
@maydayteraneo

Hoy el Aita Mari hemos rescatado 108 personas en el Mediterráneo central, localizadas en dos embarcaciones en situación de grave riesgo entre ellas 13 mujeres y 13 niños/as.

3

Sea-Eye e.V.
@sea-eye.org

🚨 Extremer Seegang, tiefschwarze Nacht, dehydrierte Menschen: Am Ostersonntag erreicht die #SEA EYE 5 ein Notruf durch Alarm Phone: 76 Menschen in einem doppelstöckigen Holzboot. Nach über 3 Stunden schwerem Einsatz bringt die Crew alle Überlebenden nach Mitternacht an Bord. 1/5

ANALYSIS

LE REGARD BLANC (WHITE GAZE) : REPRESENTATIONS COLONIALES AU SEIN DES STRUCTURES DE SOLIDARITE

Dans nos luttes contre les frontières, nous sommes souvent confronté.es à des questions difficiles concernant la représentation médiatique de la violence dont nous sommes témoins. Nous sommes témoins de violences atroces subies par des personnes migrantes. Nous sommes témoins de la mort, du désespoir des personnes, de leurs appels à l'aide. Et nous, en tant que structures SAR et groupes *no border*, sommes souvent les seul.es à porter un regard critique sur cette violence.

La violence dont nous sommes témoins est souvent rendue invisible par les autorités, qui tentent de dissimuler leur rôle dans son orchestration. Il est donc de notre responsabilité de la rendre visible, afin de dénoncer non seulement les régimes frontaliers, mais aussi les dynamiques qui sous-tendent ces abus. Il est de notre responsabilité de montrer que la violence et la mort à la frontière ne sont pas accidentelles mais systémiques, que la violence est endémique aux frontières. Il est de notre responsabilité de pointer du doigt non pas les trafiquants prétendument dangereux qui mettent des personnes en danger, mais les autorités qui conçoivent et mettent en œuvre la militarisation des frontières. Il est également de notre responsabilité de démontrer que s'il n'y avait pas de frontières, il n'y aurait ni mort ni violence. En assumant cette responsabilité, nous essayons de développer notre analyse et nos pratiques collectives à travers l'autocritique et l'autoréflexion. C'est un processus fait d'essais et d'erreurs, un processus collectif dans lequel nous sommes constamment engagé.es.

Cette responsabilité soulève en effet plusieurs questions et dilemmes :

- Comment représenter la violence subie par les personnes : quelles sont les conséquences de ces représentations ? Et comment celles-ci peuvent-elles contribuer à l'essentialisation des personnes en tant que sujets « vulnérables » ou « souffrants », et d'une certaine manière à leur déshumanisation ?
- Comment éviter la victimisation paternaliste des personnes que nous rencontrons dans notre lutte contre les frontières, mais aussi comment éviter la romantisation excessive de leur « pouvoir d'agir » ?

- Comment mobiliser l'« indignation » face à la violence aux frontières, tout en évitant la spectacularisation de la souffrance des personnes, l'exposition de leurs corps et, une fois encore, un récit qui les réduit à la seule expérience d'être des « objets » de violence ?
- Comment politiser cette indignation tout en évitant de placer nos voix, principalement blanches et européennes, nos émotions et nos actions héroïques qui sauvent des vies, au centre du récit de cette lutte ?
- Comment dénoncer les accords d'externalisation, mais aussi dépasser le langage civilisateur qui dépeint les acteurs non européens ou (dans une moindre mesure) les acteurs, les sociétés civiles et les institutions d'Europe du Sud et de l'Est comme primitifs, corrompus, criminels, violateurs des droits humains, etc., alors que l'Europe, et en particulier l'Europe centrale et septentrionale, est décrite comme « sûre », « respectueuse des lois » et attachée aux droits humains ?
- Comment prendre soin les un.es des autres et des personnes que nous rencontrons, sans prendre leur place et sans adopter une approche paternaliste ?

Ces questions ne sont nouvelles pour aucun.e d'entre nous, et pas non plus d'un point de vue historique. Les personnes engagées dans la lutte pour la libération des Noir.es se sont interrogées sur des questions similaires dans leur combat contre l'oppression aux États-Unis, ainsi que dans la lutte pour l'abolition de l'esclavage. Si, comme nous le savons, l'esclavage et la migration ne doivent pas être confondus, afin d'éviter de réduire l'expérience et la subjectivité des migrant.es à celle de sujets asservis et privés de toute autonomie, nous avons beaucoup à apprendre de ces luttes pour la libération et l'abolition. Elles nous enseignent comment placer au centre les luttes et la résistance des personnes asservies, emprisonnées et opprimées. Beaucoup d'entre nous s'inspirent en effet des chemins de fer clandestins (*underground railway*) dans nos structures organisationnelles pour l'abolition des frontières.

Dans son livre *Scenes of subjection* (1997), la féministe noire Sadiya Hartman interroge avec force le rôle des images, du langage et des récits, et s'intéresse à bon nombre des questions soulevées ci-dessus. Ce serait formidable que ce texte soit inclus dans les « programmes de formation SAR » standard suivis par les militant.es et les bénévoles à bord des navires de sauvetage, ou par toute personne organisant le travail médiatique pour nos structures, ainsi que le travail juridique et de défense des droits.

Le regard colonial

Dans son récit sur l'esclavage, Sadiya Hartman refuse de se laisser entraîner dans les imaginaires de violence et de torture, car ils renforcent « le caractère spectaculaire de la souffrance noire ». Quelle est la frontière, demande-t-elle, entre devenir témoin de l'horreur et devenir « voyeur » et spectateur ? Selon elle, ces images ne sont pas utiles pour susciter l'indignation. Au contraire, « elles nous immunisent contre la douleur en raison de leur familiarité ». Comment communiquer la violence sans que le lecteur s'arrête à un simple mouvement de compassion ? Comment politiser ces sentiments et créer une analyse plus complexe du contexte d'où provient la violence ?

La féministe noire Christina Sharpe, dans son livre « [In The Wake](#) », fait écho aux arguments de Hartman, selon lesquels la reproduction de la violence infligée aux corps noirs n'est pas une arme contre la suprématie blanche, mais au contraire continue de reproduire des imaginaires des corps noirs comme sujets de violence, de victimisation et de déshumanisation.

Les personnes secourues deviennent en effet souvent des victimes *sacrées*, complètement déhistoricisées. À travers un récit centré sur le sauvetage, les ONG risquent de sanctifier l'existence de personnes dont le passé est invisibilisé. L'avenir de ces personnes est également très incertain. Aux yeux des Blanc.hes de l'UE, ces personnes commencent à exister au moment où elles sont en détresse et où elles sont secourues. Elles commencent à exister au moment où « nous » (très souvent la voix narrative blanche) les « voyons » et les « sauvons ». Le fait d'être en danger et d'avoir besoin d'aide est constitutif de notre construction de l'expérience migratoire. Nos récits donnent vie aux migrant.es au moment où iels ont besoin d'être « sauvé.es », mais il n'y a aucune historicisation de leur voyage, de leur trajectoire, de leur existence avant et après le sauvetage. La violence et la violation du corps et de l'existence sont le premier moment où les personnes apparaissent et commencent à exister dans les visions du monde, les imaginaires et les récits européens. De ce point de

vue, leur existence ne dépend pas seulement du « sauveteur », mais « trouve son origine dans le sauvetage ».

Dans cette perspective, les raisons pour lesquelles iels doivent être sauvé.es sont oubliées, les responsabilités de cette mise en danger disparaissent. Les relations néocoloniales entre l'Europe et les pays du Sud sont voilées, et le sauvetage devient le moment culminant d'une rencontre routinière et déshumanisée. Ce qui se passe « avant » est souvent idéalisé et essentialisé, à travers des images d'« enfers » indéfinis.

Si, toutefois, de nombreuses ONG n'ont pas beaucoup de scrupules à dénoncer de manière généraliste « les horreurs libyennes » ou « le racisme tunisien », il ne semble pas y avoir d'analyse aussi minutieuse du régime raciste, discriminatoire et exclusif du système d'accueil italien et européen, par exemple, ou plus généralement des mesures progressives visant à vider de l'intérieur le droit d'asile en Europe. Ainsi, on peut lire dans les communiqués de diverses ONG : « Nous les avons arrachés aux horreurs libyennes. Bienvenue enfin en Italie, où vous serez en sécurité et où vos droits seront respectés ».

La Libye et la Tunisie, sans distinction entre les acteurs gouvernementaux, les milices et la société civile, deviennent une métaphore du mal abject et inhumain, perdant apparemment tout lien avec ces acteurs européens prétendument très humains qui ont signé des accords néocoloniaux avec ces États pour externaliser les frontières. Si les tentatives de contrôle des migrations et d'arrêt des départs passent par des accords lucratifs avec les élites des pays tiers et tentent de les réduire à des gardiens aux frontières de l'Europe, les protestations des sociétés civiles sont fortes et documentées. Cependant, très souvent, cela n'est pas pris en compte ni rendu visible, ce qui renforce les discours coloniaux sur des pays « sauvages », « incivilisés » ou « primitifs » où règnent l'illégalité et la corruption, par opposition à une Europe « sûre », « civilisée » et humanitaire.

Dans les analyses de Hartman, la circulation de ces imaginaires rend impossible d'imaginer les relations entre Noir.es et Blanc.hes en dehors de ces paradigmes. Si ces imaginaires sont souvent diffusés au nom de la lutte contre le racisme, ils peuvent constituer l'un des piliers sur lesquels se construisent les discours et les visions du monde racistes. Ainsi, même les abolitionnistes des frontières peuvent se rendre complices du renforcement des conceptions d'une « altérité » abjecte tout en essayant de la remettre en question.

En Europe, à quelques exceptions près, comme les collaborations entre des groupes de migrant.es auto-organisé.es (par exemple Refugees in Libya, Boza FII, réseau Alarm Phone), les expériences et les voix des migrant.es ne sont souvent entendues que lorsqu'elles sont rassemblées et reproduites par des ONG ou des organisations internationales. Ainsi, leurs paroles sont systématiquement réduites à des « témoignages de violence » plutôt qu'à des revendications et des analyses politiques. Une question clé est donc de savoir comment mettre au centre les migrant.es, les militant.es, les voix solidaires, les analyses et les slogans du Sud, sans les réduire à des appels à l'aide. Comment amplifier les voix de la colère et du chagrin et réclamer justice pour celles et ceux qui traversent les frontières [sans les altérer](#) ?

Indignation, auto-célébration et marchandisation

En tant qu'acteurs SAR (*Search and Rescue* : Recherche et Sauvetage), nous constatons directement à quel point les frontières nuisent aux personnes qui tentent de les défier. Nous pouvons voir des personnes tuées, blessées, arrêtées, séparées de leurs proches, maintenues dans l'illégalité pendant des années. Et nous sommes indéniablement affecté.es. Mais même si certain.es d'entre nous peuvent ressentir de l'empathie, de l'indignation, de la colère, voire un épuisement, la vie de celles et ceux d'entre nous qui bénéficient du privilège d'un passeport revient à la « normale » dès qu'i.els décident de prendre leurs distances ou de se désengager.

Une pratique militante de solidarité au sein de nos structures doit mettre sur la table ce que signifie s'exposer à la violence dont on est témoin. En même temps, nous devons veiller à ne pas commettre l'erreur de centrer ce sujet au niveau *public*. En effet, cela risquerait de mettre l'accent principalement sur "le sauveteur-héros traumatisé", faisant oublier une fois de plus les dynamiques structurelles dans lesquelles la violence s'inscrit et celles et ceux qui l'ont subie.

Dans de nombreux cas, ces dernier.ères, contrairement aux sauveteurs, n'ont pas le choix de s'exposer au non à la violence et n'ont pas accès aux structures et réseaux de soutien dont bénéficient les sauveteurs (même si, soyons honnêtes, ceux-ci sont souvent trop limités). Dans ce processus, la douleur des personnes affectées est finalement amplifiée et spectaculaire, mais jamais prise en compte. Peu de choses sont dites ou faites pour réparer ou transformer les préjudices subis, ou pour renverser les constellations de régimes violents qui ont rendu

les populations disproportionnellement vulnérables à l'exploitation, aux abus ou à la mort prématurée.

Dans le poème « Le fardeau de l'homme blanc » (1899), Rudyard Kipling affirme que la tâche de l'homme blanc est de « donner le feu vert au colonialisme tout en reléguant les autres, qui ne sont pas blancs, dans la catégorie des faibles qui ont besoin de protection et doivent être guidés vers la lumière ». Nous nous félicitons d'avoir « sauvé » des personnes du trou noir de la mer Méditerranée, des régimes brutaux africains et d'immenses souffrances. Nous [célébrons nos missions de sauvetage](#) qui consistent à les amener dans une Europe éclairée, à leur redonner vie ou à leur rendre leur humanité perdue.

L'indignation et l'autocélébration permettent aux gens de prendre leurs distances par rapport à la compréhension des racines du problème de la violence aux frontières, des structures coloniales et néocoloniales qui renforcent le racisme et les frontières, et de la responsabilité que nous avons dans leur reproduction, même si nous essayons de les démanteler.

La douleur et la souffrance sont souvent mises en avant pour mobiliser l'indignation afin de collecter des fonds pour nos organisations, plutôt que comme un outil pour inciter à la mobilisation. Si nous avons besoin d'argent pour nous mobiliser contre les frontières, si cet argent est la valeur extraite de la spectacularisation de la souffrance, nous risquons de transformer les corps et la douleur des personnes en marchandises. Les spectateur.ices indigné.es agissent en donnant de l'argent, iels ont le sentiment d'avoir fait quelque chose pour résoudre leur malaise et nous délèguent la lutte contre les frontières. Nous, en retour, soutenons notre mode de vie moralement irréprochable, nous créons des emplois pour nous-mêmes, nous entreprenons des carrières dans des ONG ou dans le milieu universitaire spécialisées dans ce domaine, nous finançons des réunions, des frais de déplacement, des hôtels et des campagnes médiatiques qui mettent en avant nos voix et nos expériences. De plus, nos ami.es et nos proches nous félicitent pour notre travail qui sauve des vies.

En d'autres termes, nous tirons profit, tant sur le plan matériel que symbolique, de la violence aux frontières, même lorsque nous affirmons être là pour y mettre fin. Il s'agit là d'une critique bien connue de l'humanitarisme et du commerce humanitaire lorsque des organisations européennes blanches interviennent dans les pays du Sud. Cependant, elle n'est pas souvent prise en compte dans le contexte des luttes contre le régime frontalier de l'UE. La question est la suivante : comment voulons-nous

continuer à participer à cela, et comment notre lutte contre les frontières peut-elle contribuer à démanteler nos propres structures ? Comment pouvons-nous aller au-delà de la légitimation de notre travail comme nécessaire et nous organiser pour le rendre inutile ? Si nous prenons cette question au sérieux, tout acte de légitimation de nos moyens doit être pesé et considéré comme une légitimation des structures qui rendent ce travail nécessaire.

Une politique du refus et de la fugacité

Après avoir rédigé ces lignes, nous sommes tombé.es sur un article très important d'[Annika Lindberg](#), qui fait écho à une grande partie de notre argumentation. L'article d'Annika nous rappelle que les structures européennes d'interconnexion de la violence et de la déshumanisation ont des racines coloniales et racistes, et qu'à ce titre, elles « ne doivent pas être considérées comme une aberration, mais comme systémiques et fondamentales au régime frontalier européen » et qu'elles s'exercent à un niveau physique, existentiel et épistémologique (ce dernier se référant à la manière dont nous connaissons et donnons un sens au monde à travers des récits, des catégories et des imaginaires). Elle se concentre sur les pratiques de la recherche universitaire sur la violence aux frontières, en s'interrogeant sur la mesure dans laquelle la visibilité des préjudices subis aux frontières reproduit cette violence plutôt que de l'effacer.

Dans l'analyse d'Annika Lindberg, l'une des principales légitimations de la visibilité de la violence aux frontières est la nécessité de contrer les tentatives des autorités européennes de rendre les préjudices invisibles, d'occulter leur responsabilité ou de les présenter comme exceptionnels, ainsi que la nécessité de rendre les autorités responsables de la violence qu'elles exercent. Cela, à l'instar des travaux de [Kotef sur la Palestine](#), néglige le fait que le spectacle de la violence est en réalité bienvenu et nécessaire, dans la plupart des contextes, pour justifier les contrôles aux frontières. Bien que parfois utile, plutôt que de susciter l'indignation, ce spectacle produit le consentement de la plupart des couches de la société et continue de reproduire l'idée que ces violences pourraient être des conséquences exceptionnelles ou involontaires des régimes frontaliers plutôt que des outils intentionnels, délibérés et essentiels à leur fonctionnement.

La reconstitution du massacre de Melilla en juin 2022 réalisée par [El Pais et Lighthouse Report](#) peut être un

exemple pertinent à cet égard. En regardant ces images à Lampedusa, lors d'un événement CommemorAction, nous n'avons pu nous empêcher de nous demander dans quelle mesure ces imaginaires des morts aux frontières renforcent les frontières plutôt que les remettent en question. Ils spectacularisent et participent d'une certaine manière à visibiliser les pouvoirs meurtriers des autorités frontalières, en objectivant et en déshumanisant celles et ceux qui sont soumis.es à cette violence absolue, tout en servant les intérêts des gouvernements qui cherchent à semer la peur parmi les personnes susceptibles de franchir les frontières.

S'appuyant sur les travaux de [Tuck et Yang](#), Annika conclut son article en invitant les chercheur.euses et les militant.es à s'engager dans une politique de refus de produire des connaissances qui reproduisent l'oppression, et à faire place à des imaginaires qui subvertissent les catégories imposées de déshumanisation et d'oppression.

Après tout, nous ne pouvons pas utiliser les outils des maîtres pour démanteler la maison des maîtres, comme nous l'a enseigné Audrey Lorde. Plutôt que de nous engager dans une politique de réaction, de reproduction et de représentation, nous devrions nous engager dans une politique de refus et de fugitivité. Un refus de parler une langue qui réprime et tue, un refus de dépeindre et de raconter nos frères et sœurs comme des victimes opprimées, un refus de jouer le jeu de la catégorisation et de la déshumanisation. Un refus qui ouvrira alors l'espace à de nouvelles voies d'évasion pour construire un monde différent, des imaginaires et des relations sociales qui préfigurent l'amour, le soin de l'autre et la libération des frontières, des États, des prisons et de toute la violence dont ils sont le fondement.

Deanna Dadusc & Jasmine Iozzelli



Commémoration organisée par Alarm Phone et Boza Fii à Dakar, Sénégal. 11 octobre 2024

FRAGMENT JURIDIQUE

VICTOIRE JURIDIQUE POUR UN AUTRE REFUGIE REFOULE VERS LA LIBYE !

En 2021, alors qu'ils tentaient de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Italie, Adam et 170 autres migrant.es ont été refoulé.es vers la Libye. Ce refoulement a été effectué par le cargo Vos Triton (battant pavillon de Gibraltar) et par des miliciens libyens, avec la coordination secrète et le soutien substantiel des autorités italiennes.

Après des années de batailles juridiques, un juge a enfin reconnu la responsabilité de l'Italie dans ce refoulement, estimant que les autorités italiennes avaient fourni aux soi-disant garde-côtes libyens les coordonnées GPS du bateau d'Adam et n'avaient pas empêché le refoulement.

Adam à son arrivée à l'aéroport

Le juge a reconnu la dure réalité de la vie des migrant.es en Libye : un pays où iels n'ont aucun droit et sont constamment exposés au risque d'expulsion ou de détention arbitraire, dans des centres où iels sont victimes de tortures et d'abus systématiques. Le juge a déclaré que le gouvernement italien étaient parfaitement conscient des risques encourus par les migrant.es en Libye au moment du refoulement. La décision de justice a ordonné au gouvernement italien de délivrer à Adam un visa d'entrée lui permettant d'échapper aux dangers de la Libye et de rejoindre l'Italie, afin que sa demande d'asile soit examinée dans un pays sûr.

Le jour où Adam est arrivé à Rome, sa vie a changé pour toujours. Son histoire est l'une des nombreuses qui révèlent la face cachée des politiques migratoires européennes. Son cas a connu une issue heureuse, mais ce n'est pas le cas de beaucoup d'autres. Adam, 29 ans, est un réfugié soudanais qui a fui le conflit dans son pays. Après son arrivée en Libye en 2018, il a tenté à plusieurs reprises de s'échapper par la mer, mais à chaque fois, il a été arrêté et renvoyé. Adam a retrouvé un nouvel espoir en mai 2023, lorsque nos bénévoles ont enquêté sur un cas de refoulement remontant à juin 2021 et ont réussi à retrouver certaines des victimes, parmi lesquelles Adam.

Une équipe composée d'avocat.es, de journalistes et de militant.es, s'est mise au travail pour faire éclater la vérité. Les preuves, recueillies grâce à la surveillance aérienne de Sea Watch et aux

enregistrements d'Alarm Phone, ont permis aux avocats d'Adam de démontrer l'implication de l'Italie dans ce refoulement de 170 personnes - une violation flagrante des droits humains. Le juge a reconnu l'Italie responsable de la violation des droits et a ordonné au gouvernement italien de délivrer un visa à Adam afin qu'il puisse entrer en Italie en toute sécurité et demander l'asile.

En début d'après-midi, le dimanche 23 mars 2025, Adam a atterri en Italie, sans rien d'autre que les vêtements qu'il portait et une copie de la décision de justice le concernant. Après un long contrôle de police, il est sorti de la zone des arrivées, où nous l'avons accueilli chaleureusement ! Grâce à Baobab, il a un endroit où loger : l'organisation l'héberge et l'a intégré dans un projet d'accueil.

La décision du tribunal de Rome représente une étape importante, ouvrant la voie à de futures actions en justice qui pourraient contribuer à mettre fin au système des refoulements illégaux et à faire respecter le droit d'asile en tant que valeur inviolable.

Sur le site web du projet JL, on trouve des centaines de cas similaires de refoulements illégaux impliquant Frontex et le gouvernement italien. La plupart d'entre eux attendent que quelqu'un enquête et contacte les victimes pour les aider à obtenir justice.



Le projet JL

Site internet - jproject.org

Blog - Saritalibre.it

MIGRANTS ET REFUGIES EN DETRESSE EN MER MEDITERRANEE : LE COMITE DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES DEMANDE A MALTE D'AGIR D'URGENCE

Le 4 mars 2025, dans une [décision sans précédent](#), le Comité des droits de l'homme des Nations unies (ou le Comité) a demandé à Malte de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour coordonner une opération de recherche et de sauvetage (SAR) afin de secourir 32 personnes en détresse en mer Méditerranée et de les mettre en sécurité. Pour la première fois, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a accordé des mesures provisoires dans un cas de détresse en mer. Et pour la première fois, le Comité a appliqué l'approche fonctionnelle du droit pour ce faire. Cette décision est historique : elle offre une voie juridique pour répondre en temps réel à la négligence des États vis-à-vis de leurs obligations internationales et un outil juridique pour prévenir les risques imminents de dommages irréparables aux droits humains des personnes en détresse en mer Méditerranée.

Faits de l'affaire : Malte n'a pas répondu aux appels de détresse dans sa zone SAR

La décision fait suite à une demande de mesures provisoires déposée le 3 mars 2025 par StraLi, UpRights et SOS Humanity au nom de 32 personnes (les coauteurs de la requête) qui, au moment du dépôt de la requête, se trouvaient en détresse en mer depuis plus de trois jours. Ces personnes, dont quatre femmes, plusieurs mineurs et deux enfants en bas âge, avaient quitté le port de Zuwara, en Libye, dans le but de traverser la Méditerranée centrale, considérée comme la « route migratoire la plus meurtrière au monde », pour rejoindre les côtes européennes. Peu après leur départ, le 1er mars 2025, le bateau a rencontré des problèmes techniques et n'a donc pas pu poursuivre sa route. Des vagues hautes et des vents violents ont fait échouer le bateau sur la plate-forme gazière Miskar, dans une zone de la mer Méditerranée où se chevauchent les zones de recherche et de sauvetage (SAR) de Malte et de la Tunisie. Les personnes en détresse ont immédiatement contacté la ligne d'urgence Alarm Phone (AP), qui a transmis les informations relatives à la situation de détresse aux autorités compétentes de Malte et d'Italie. Les personnes en détresse ont informé AP qu'elles ne disposaient pas de nourriture, d'eau et de gilets de sauvetage, et qu'une personne était décédée en mer tandis que d'autres étaient en mauvaise santé. AP a transmis ces informations aux autorités nationales compétentes, y compris les autorités maltaises. Celles-ci n'ont toutefois pas répondu aux communications d'AP concernant le cas

en question. Les coauteurs ont réitéré leurs demandes d'aide d'urgence les 2 et 3 mars 2025. Aucune des autorités nationales n'a donné suite à ces demandes, ni même répondu.

Les circonstances de cette affaire sont, comme nous le savons malheureusement, courantes. Les [organisations non gouvernementales \(ONG\)](#) qui [mènent des opérations de recherche et de sauvetage](#) en mer Méditerranée ont signalé à plusieurs reprises que les autorités maltaises ne répondaient pas aux appels de détresse des migrants dans leur zone de recherche et de sauvetage, laissant ces personnes risquer de mourir en mer ou d'être interceptées par les soi-disant garde-côtes libyens (LGC) et ramenées en Libye. Le [Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme \(HCDH\)](#) a confirmé le *modus operandi* de Malte consistant à ignorer les appels de détresse dans sa zone SAR. [Sea-Watch](#) et [le HCDH](#) ont documenté que même lorsque Malte répond aux appels de détresse, elle coordonne régulièrement les interceptions par les soi-disant LCG afin de rediriger les migrants et les réfugiés vers la Libye. Cela constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international : comme l'ont confirmé le [Conseil de l'Europe](#) et [les tribunaux nationaux](#), la Libye ne peut être considérée comme un lieu sûr pour le débarquement.

Une nouvelle tentative : dépôt d'une demande de mesures provisoires auprès du Comité des Nations unies

Afin de changer le cours des événements, StraLi, UpRights et SOS Humanity (les trois organisations) ont déposé une demande de mesures provisoires auprès du Comité des droits de l'homme des Nations unies. Une mesure provisoire est une mesure urgente et temporaire que le Comité des droits de l'homme des Nations unies peut prendre dans des circonstances où il existe un risque imminent de préjudice irréparable à l'un des droits humains garantis et consacrés dans le [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#) (PIDCP).

Dans le cas présent, les trois organisations ont fait valoir qu'il existait un risque imminent de préjudice irréparable au droit à la vie et à l'interdiction de la torture et d'autres formes de mauvais traitements pour les personnes bloquées depuis trois jours sur la plate-forme gazière Miskar. Les personnes en détresse étaient déjà confrontées à un risque



imminent de perdre la vie en mer. Une personne était déjà décédée. Elles se trouvaient également dans des conditions pouvant constituer un traitement inhumain et dégradant, ayant été laissées sans nourriture, sans eau et sans abri adéquat en haute mer pendant plusieurs jours. Elles risquaient également d'être interceptées par les garde-côtes libyens et renvoyées en Libye, où elles auraient [réintégré le cercle vicieux](#) bien documenté des [violations des droits de l'homme](#) et des [abus dont sont victimes les migrant.es et les réfugié.es](#) dans ce pays, et qui peuvent constituer des [crimes contre l'humanité et des crimes de guerre](#).

L'objectif de la demande était de prévenir un risque imminent de préjudice irréparable, portant atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique et psychologique des 32 personnes, en exigeant que Malte s'acquitte immédiatement de ses obligations internationales de coordonner ou de mener des opérations de recherche et de sauvetage dans sa zone SAR.

La décision relative aux mesures provisoires : application de l'approche fonctionnelle du droit

Pour la première fois dans le cadre du système de mesures provisoires du PIDCP et de son [Protocole facultatif](#), le Comité a reconnu la compétence de Malte en appliquant l'approche fonctionnelle. Il s'agit là d'une évolution récente de la jurisprudence du Comité par rapport à la notion de compétence extraterritoriale, qui exige traditionnellement des États qu'ils respectent leurs obligations internationales même dans des situations qui se produisent en dehors de leur propre territoire. Le Comité a développé l'approche fonctionnelle dans son [Observation générale n° 36 \(2019\)](#) et l'a

appliquée pour la première fois dans les affaires [A.S. et autres c. Italie](#) et [c. Malte](#) (2020).

Selon cette approche, les États membres ont compétence à l'égard des « *personnes situées en dehors de tout territoire effectivement contrôlé par l'État dont le droit à la vie est néanmoins affecté par ses activités militaires ou autres d'une manière directe et raisonnablement prévisible* ». Dans l'affaire contre Malte, le Comité a reconnu l'existence d'une dépendance particulière entre les personnes en détresse en mer et Malte, car le bateau en détresse se trouvait dans la zone SAR maltaise et Malte n'avait pas répondu aux appels d'urgence reçus ni pris de mesures pour coordonner ou mener une opération SAR afin de secourir les personnes en mer. Il a donc conclu que « *Malte exerçait un contrôle effectif sur l'opération de sauvetage, ce qui pouvait entraîner un lien de causalité direct et raisonnablement prévisible entre les actes et omissions des États parties et le résultat de l'opération* ». En accordant les mesures provisoires dans des circonstances factuelles similaires, le Comité semble avoir suivi le même raisonnement que dans l'affaire « A.S. et c. Malte ». À la lecture de la décision relative aux mesures provisoires, il apparaît clairement que le Comité était convaincu de la compétence de Malte et, partant, de sa responsabilité d'agir dans l'affaire en cause.

La décision sur les mesures provisoires, communiquée en temps utile aux autorités maltaises compétentes, exigeait que Malte « *prenne toutes les mesures nécessaires pour coordonner une opération de recherche et de sauvetage afin de secourir les 35 personnes en détresse, pour veiller à ce qu'elles ne soient pas débarquées dans un lieu où elles risqueraient d'être soumises à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements ou à un risque pour leur vie, et pour informer le Comité des mesures prises, pendant que sa communication est examinée par le*

Comité ». Les personnes ont finalement été [secourues par Aurora](#), le navire de sauvetage de Sea-Watch, plus tard dans la journée du 4 mars. Selon les informations dont disposent StraLi, UpRights et SOS Humanity, Malte n'a pas répondu au Comité sur cette question. Malgré la décision de mesure provisoire, qui est contraignante et obligatoire, Malte est restée silencieuse, manquant une fois de plus à ses obligations internationales. Malte est en violation de la décision de mesure provisoire, et cette violation peut entraîner des conséquences juridiques.

Nouvelles opportunités : prévenir les violations des droits humains dans les cas de détresse en Méditerranée

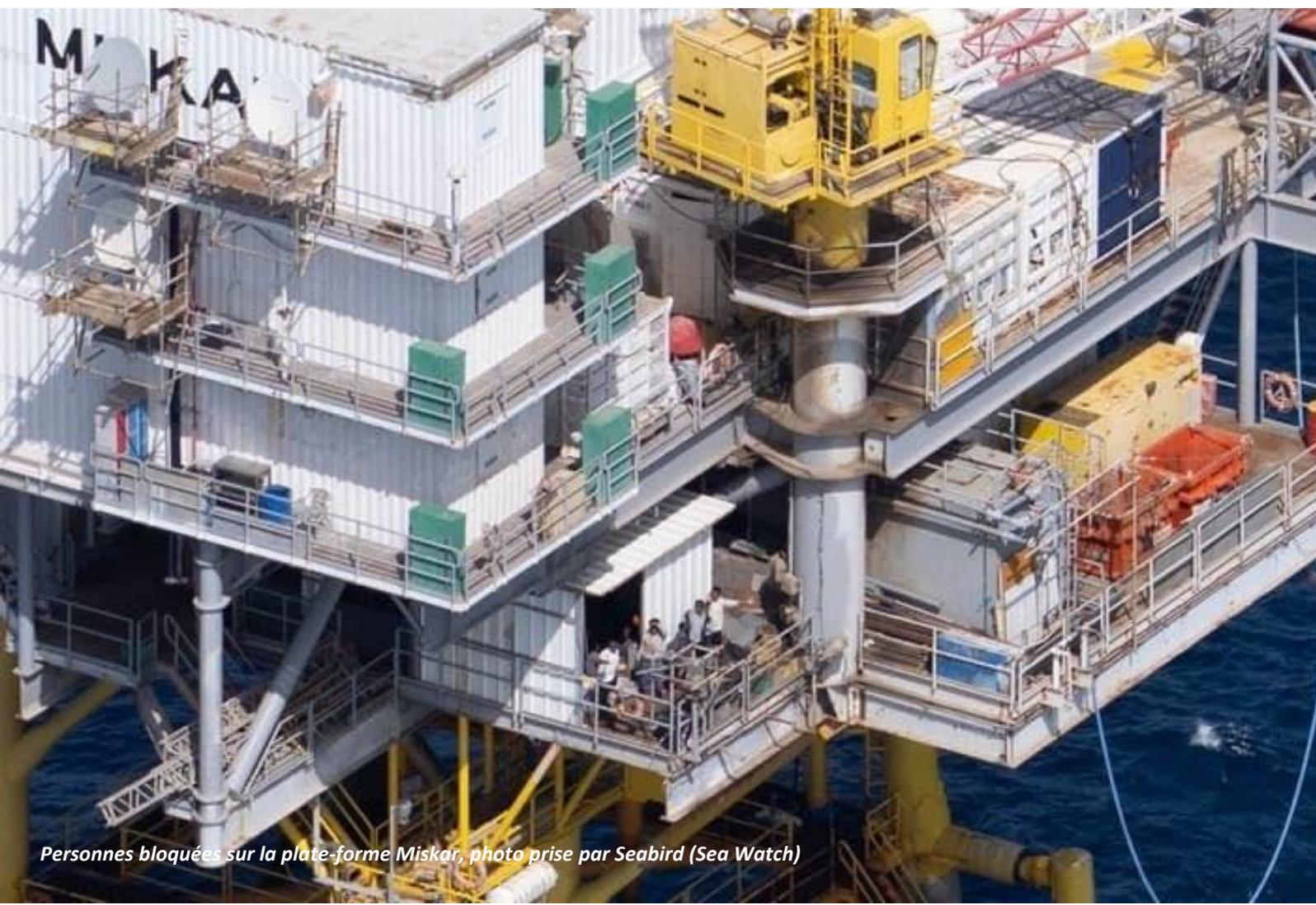
Obtenir une décision du Comité des droits de l'homme des Nations unies prend des années et implique qu'une violation des droits humains a effectivement été commise. L'objectif du système de mesures provisoires est précisément de prévenir tout risque imminent de préjudice irréparable, en particulier lorsque le droit à la vie et l'interdiction de la torture et des traitements inhumains sont en jeu. Cette décision est importante car elle offre aux organisations de la société civile une nouvelle voie juridique pour garantir que la gravité des violations

des droits humains auxquelles sont confrontés les migrant.es et les réfugié.es en situation de détresse en mer soit non seulement reconnue par les Nations unies, mais surtout prévenue. La décision du Comité des droits de l'homme des Nations unies constitue un précédent historique qui garantit que Malte, ainsi que tous les autres États membres de l'UE qui tournent le dos aux droits et valeurs fondamentaux, seront immédiatement tenus responsables de leurs actions (ou plutôt de leur inaction) à l'égard des personnes en détresse en mer Méditerranée. Elle permet d'accroître la pression sur les États afin qu'ils répondent rapidement aux appels de détresse et veillent à ce que les personnes en détresse en mer soient débarquées dans un lieu sûr.

Grâce à ce nouvel outil juridique, nous espérons changer le *statu quo* et garantir que les appels de détresse soient toujours pris en compte et immédiatement suivis d'effets afin de réduire le nombre de violations des droits humains commises par les États membres de l'UE en mer Méditerranée.

Serena Zanirato (StraLi et Lawyers for Justice in Libya)

Valerie Gabard (UpRights)



Personnes bloquées sur la plate-forme Miskar, photo prise par Seabird (Sea Watch)

FORCE.S DE DISPARAÎTRE

ROUILLE, MEMOIRE ET RESISTANCE : LA SECONDE VIE D'UNE EPAVE

Un bateau rouillé, abandonné dans un parking du port d'Augusta. Étrangement hors de l'eau, il est soigneusement posé sur des tréteaux métalliques. Plusieurs interventions ont été nécessaires pour le mettre en place et insérer les blocs de bois qui le maintiennent à la verticale. Malgré le soin apporté à son positionnement, le bateau est désormais caché à la vue, entreposé dans un parking appartenant à la marine italienne, inaccessible sans autorisation spéciale. Il est à peine visible depuis la route périphérique qui longe le port. De plus, il a été placé de manière délibérément offensive – envers le bateau lui-même, son histoire et ceux qui se sont battus pour le préserver : sa poupe est tournée vers l'intérieur des terres, tournant le dos à la mer. La coque est marquée par les traces de son passé violent : on y voit le trou causé par une collision qui l'a fait couler il y a dix ans, deux autres entailles dues aux opérations de récupération qui l'ont remontée du fond de la mer, et enfin, de profondes incisions pratiquées pour extraire les corps des migrant.es qui étaient piégés à l'intérieur.

L'épave n'est pas le seul bateau laissé à rouiller dans ce port. Le port d'Augusta, l'un des plus grands et des plus profonds d'Italie, avec son « cimetière de bateaux », cache plusieurs squelettes politiques italiens : les carcasses de navires abandonnés, la pollution pétrochimique et une base de l'OTAN. Autour de ce port, et en particulier autour de ce bateau, la société civile d'Augusta se rassemble année après année pour réclamer le désarmement, protester contre la contamination des aquifères ou exiger l'ouverture des frontières et la liberté de circulation.

Dans cet article, nous aimerions vous parler de cette épave, celle du 18 avril 2015, dans laquelle plus de 1 200 personnes ont perdu la vie – le massacre de migrant.es le plus meurtrier jamais connu en Méditerranée – et de la commémoration organisée pour le dixième anniversaire de cette tragédie.

Le massacre

On sait actuellement peu de choses sur le navire avant son naufrage. Ce grand bateau bleu mesure 22,5 mètres de long, 7,1 mètres de large et 7,5 mètres de haut. Il n'avait pas de nom, seulement une inscription en arabe, aujourd'hui à peine visible : **بارك الله** (bénî soit Allah). Probablement construit en Tunisie, il a ensuite été acheté par des passeurs libyens. Un

bateau de cette taille transporte généralement un équipage de 15 membres. Mais le 17 avril 2015, lorsque le bateau a quitté un port près de Garabulli, à l'est de Tripoli, en Libye, on estime qu'il y avait en moyenne cinq personnes par mètre carré, soit un total d'[environ 1 100 personnes](#), dont la grande majorité était entassée dans la cale et la salle des machines. Les passager.ères à bord provenaient de différents pays et avaient emprunté divers itinéraires, notamment la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Nigeria, le Pakistan, le Sénégal et le Soudan, constituant ainsi un « bateau mixte » typique des mouvements migratoires qui caractérisaient cette période.

Les passager.ères se trouvaient à 77 miles de la côte libyenne, à 112 miles de Malte et à 131 miles de Lampedusa, en Italie, lorsque le navire a commencé à couler. En réponse à un appel de détresse, un grand navire commercial, le *King Jacob*, a été chargé de mener une opération de sauvetage, mais il est entré en collision avec le bateau et a contribué à la catastrophe. Comme cela a été largement souligné, c'est l'échec d'une action plutôt que l'inaction qui a entraîné la mort massive de ces personnes, les condamnant [à mourir par le sauvetage](#) (« death by rescue »). Seules 28 personnes ont survécu.

La récupération

Le lendemain de la tragédie, alors que la nouvelle du massacre faisait la une des médias et des réseaux sociaux, le Premier ministre italien a publié un communiqué de presse dans lequel il [s'engageait](#) à récupérer le bateau coulé dans le but principal de « donner une sépulture digne à ceux qui ont perdu la vie ». S'élevant au rang d'Antigone qui enterre les morts comme un acte politique, le gouvernement italien a passé sous silence les politiques frontalières qui sont à l'origine de ces morts, notamment le régime des visas qui oblige à emprunter des routes dangereuses, la décision de mettre fin à l'opération de recherche et de sauvetage Mare Nostrum, et sa responsabilité dans l'envoi d'un navire non équipé sur le lieu du naufrage. Au lieu de cela, le Premier ministre a utilisé la commémoration, l'enterrement, pour justifier ses propres interventions. La récupération du bateau a ainsi inauguré l'utilisation des reliques et des corps retrouvés comme moyens permettant d'exercer – et d'être doté – de la dignité humaine et de la légitimité morale de l'action politique (voir cet [article](#)).

L'opération de sauvetage a duré un an et a été divisée en cinq tranches, pour un coût total d'environ 22 millions d'euros. Il convient de noter que toutes les opérations de sauvetage se sont concentrées sur la récupération du contenu le plus « précieux » du bateau, à savoir les corps des migrant.es pouvant permettre d'accuser les deux conducteurs du bateau d'avoir facilité l'immigration clandestine (procureur A. Bonomo, communication personnelle, 16 février 2016). Les autorités italiennes refusent en effet systématiquement de respecter leurs obligations internationales en matière d'identification des personnes décédées et de respect des demandes de vérité et de justice formulées par leurs familles.

Après une première phase consacrée à la récupération des corps au fond de la mer, un an après la tragédie, le bateau a été renfloué à l'aide d'une cale spéciale et transporté à la base de l'OTAN à Melilli, près de la ville d'Augusta. La dernière phase de l'« opération Melilli » a consisté à vider le bateau et à analyser les corps, sous la direction d'une équipe de médecins légistes de l'université de Milan (LABANOF), en collaboration avec l'unité DVI de la police scientifique de Catane et des experts légistes de plusieurs universités italiennes. Les médecins légistes et les étudiant.es chercheur.es ont confirmé la mort de 723 personnes, ont également recueilli les restes fragmentaires d'autres individus ; 217 corps avaient été retrouvés au fond de la mer près de l'épave, et les autres ont été extraits de différentes parties du bateau.



Image de l'épave prise par la marine italienne

L'anthropologue Amade M'Chreck [a qualifié](#) cette dernière opération d'« infrastructure médico-légale » complexe au sein de la base militaire, dont l'objectif était non seulement de cataloguer les cadavres afin d'identifier les personnes décédées dans le navire et de centraliser les données pour les analyses, mais aussi d'établir des lignes directrices pour les futures analyses extrajudiciaires visant à identifier les migrant.es décédé.es. Alors que pour les acteurs qui ont mis en œuvre l'« opération Melilli », elle représentait une excellente perspective d'étude et d'avancement professionnel, en termes

d'identification, cette opération pouvait facilement être qualifiée d'échec.

Des histoires à raconter

L'histoire de ce bateau recèle de nombreuses histoires cachées à la vue de tous. On peut les entrevoir dans les entailles qui écorchent l'épave, dans le bois éclaté et la rouille qui coule.

Il y a l'histoire du transport du bateau à la Biennale de Venise, un geste qui a été accusé de transformer la commémoration d'une telle tragédie en spectacle, une sorte de blanchiment qui exploitait la souffrance associée à la crise migratoire, transformant l'épave en un objet permettant à l'élite artistique de pleurer quelque chose de moralement corrompu et macabre (voir *Emergency in Transit* d'Eleonor Pynter, University of California Press).

Il y a aussi l'histoire de la non-identification des restes humains retrouvés à bord, malgré l'intervention de deux équipes médico-légales de pointe. D'un côté, le travail déjà mentionné de l'équipe LABANOF à Milan. De l'autre, la contribution des experts médico-légaux du Comité international de la Croix-Rouge, qui ont adapté au contexte du naufrage du 18 avril les procédures d'identification mises au point en Argentine pour les cas des disparu.es. Leur [travail](#) a permis de reconstituer non seulement l'identité des corps retrouvés, mais aussi le réseau de relations et les circonstances sociales, économiques et politiques qui ont conduit les passager.ères à se trouver sur ce bateau. S'appuyant sur les témoignages des survivant.es, des membres des familles et des témoins, cette [approche](#) offre quelque chose de plus : une issue possible à l'impasse – tant politique que pratique – dans laquelle le tournant médico-légal et son obsession pour les traces biologiques nous ont souvent conduits.

Parmi ces histoires, et probablement parmi les plus importantes à raconter, il y a celle d'Abas M dai, qui recherche des nouvelles de son frère depuis 2015. D'après les reconstitutions effectuées par le CICR, il est possible que le frère d'Abas se trouvait à bord de ce bateau lors de cette nuit tragique. Malgré des prélèvements d'ADN et une reconstitution médico-légale approfondie, la famille M dai n'a toujours pas reçu de nouvelles : pas de corps à pleurer, pas de certificat de décès, pas même la certitude du sort de leur proche. C'est une histoire d'attente, de faux espoirs et d'incertitude, comme celle de tant d'autres qui recherchent la vérité et la justice, suspendus dans un deuil inachevé et ambigu.

L'histoire de Sekou Diabate, en revanche, est celle de l'un des rares survivant.es de cette nuit-là, de ce naufrage. Il s'est jeté à l'eau et a nagé aussi longtemps

qu'il a pu, jusqu'à ce qu'il aperçoive un bateau de sauvetage qui l'a hissé à bord. Si beaucoup se réjouissent de ce sauvetage, il est important de rappeler que c'est le navire qui a répondu à l'appel de détresse qui a provoqué la vague qui a conduit au naufrage. Dans ce naufrage, Diabate a perdu, comme beaucoup de ses compagnons de voyage, un cousin dont il n'a jamais pu récupérer le corps. Le souhait de Sekou et de sa famille, y compris le fils de son cousin, est de rapatrier la dépouille. Ce qui fait obstacle, ce n'est pas tant le coût du rapatriement que l'absence de correspondance entre l'ADN et le code d'identification des restes. Il est choquant que, après avoir dépensé tant d'argent pour récupérer les corps, le processus d'identification ne soit toujours pas officiellement terminé dix ans plus tard.

L'histoire de Sekou, comme celle des 28 autres survivant.es, lie la tragédie à la lutte pour la reconnaissance juridique. Après avoir été secouru et arrivé en Italie, le jeune homme, alors âgé de 23 ans, a été emmené dans un centre d'accueil : « Après tout ce que nous avons vécu, ils nous ont emmenés et placés dans un camp. Ils ne nous ont même pas accordé l'asile », raconte Sekou. Il a été transféré d'un centre à l'autre et a travaillé comme saisonnier dans les champs de tomates des Pouilles.

Certains des autres survivants sont partis en France avant de revenir, toujours pour des emplois saisonniers sous-payés. Ce faisant, en raison des « lois sécuritaires » de Salvini, ils ont perdu toute chance de régulariser leur situation en Italie. « Je n'ai réussi à convertir mon permis en visa de travail qu'il y a quelques années », ajoute Sekou, « et je trouve cela absurde. Nous, les migrants, nous ne comptons pour rien, même face à des tragédies comme celle-ci. »

La commémoration

Afin de tisser un lien entre ces histoires méconnues, le Comité du 18 avril d'Augusta a organisé une commémoration sur le site du naufrage. Créé spécifiquement « dans le but de préserver la mémoire du tragique naufrage » (Enzo Parisi, conversation privée, 2020), le Comité est composé de diverses organisations locales telles que Legambiente, la paroisse locale et le syndicat CGIL. Il s'agit d'un collectif de militant.es qui, grâce à leur engagement de longue date dans les luttes environnementales, culturelles et sociales locales, ont étendu leurs efforts au soutien des migrant.es, tant vivants que morts.

Année après année, iels se souviennent de la tragédie et dénoncent les défaillances des institutions italiennes et locales, l'état d'abandon dans lequel se

trouve le bateau et l'indifférence d'une société qui continue de sacrifier des vies humaines sur l'autel des frontières.

Au fil du temps, le Comité a invité plusieurs figures clés de ces histoires entremêlées, dont le père Mussie Zerai, l'un des premiers fondateurs du réseau Alarm Phone.

Cette année, Sekou Diabate est également venu se tenir sous le bateau, offrant un témoignage puissant et vivant non seulement des injustices de cette nuit-là, mais aussi des conditions dans lesquelles les personnes migrantes sont contraintes de vivre en Italie, même après avoir survécu à de telles tragédies. Ses paroles ont rappelé l'hypocrisie du gouvernement italien, qui s'approprie ces événements à des fins politiques sans changer les politiques qui en sont la cause.

Abas Mdai était également présent, bien que par le biais d'un message vidéo. À ses côtés se trouvaient d'autres membres de la société civile locale, notamment Carovane Migranti, la coopérative Ro La Formichina et plusieurs navires de la flotte civile tels que Sea Punk, Louise Michel et ResQ. Ensemble, nous avons renouvelé notre cri collectif contre les frontières et le régime des visas, des systèmes qui imposent une différenciation raciale entre celles et ceux qui sont libres de circuler et celles et ceux qui sont contraints de risquer leur vie et, s'iels survivent, de continuer à vivre dans un cycle d'exploitation par le travail.

Se souvenir de cette tragédie aujourd'hui n'est pas seulement un devoir de mémoire, mais un impératif moral.

Chaque victime anonyme, chaque histoire non racontée, exige justice, dignité et humanité. Nous ne pouvons pas laisser cette douleur s'estomper avec le temps ou être réduite à une froide statistique. C'est notre histoire – nous sommes tous sur ce bateau – et avec les familles des victimes et des survivant.es, les militant.es locaux et les mouvements internationaux, il est de notre responsabilité de construire un mouvement qui dise, une fois pour toutes : plus jamais ça.

Giorgia Mirto (Columbia University) et Filippo Furri (Institut Convergences migrations)

REALITES CONTRADICTOIRES : CARTOGRAPHIE DES DIVERGENCES DANS LES DONNEES SUR LES DECES DE MIGRANT.ES SUR LA ROUTE ATLANTIQUE

Ces dernières années, l'océan Atlantique a connu une augmentation des migrations, avec de plus en plus de bateaux quittant le Sénégal, la Mauritanie et le Maroc pour rejoindre les îles Canaries espagnoles. Les estimations du nombre de décès de migrant.es ont également augmenté, atteignant des niveaux sans précédent. Les États ne documentant pas systématiquement les décès de migrant.es, les organisations internationales et non gouvernementales ont tenté de combler cette lacune. Cependant, leurs chiffres divergent souvent fortement, créant des réalités contradictoires concernant les pertes en mer et soulevant des questions urgentes sur la manière dont ces chiffres sont établis et sur leur signification pour les réponses activistes et humanitaires.

Documenter l'ampleur des décès et des disparitions en mer est une tâche extrêmement complexe, étant donné que de nombreux bateaux disparaissent sans jamais être retrouvés - ce qu'on appelle des « naufrages invisibles ». Reconstituer ces voyages implique de rassembler des fragments d'informations provenant des proches des disparu.es, des médias, des réseaux militants, des témoins locaux ou des agences gouvernementales. Celles et ceux qui cherchent à compter les disparu.es doivent corroborer des récits divers, parfois contradictoires, sur les bateaux qui sont partis mais ne sont jamais arrivés, ce qui aboutit souvent à des estimations très différentes.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré une augmentation du nombre de décès, qui a atteint 1 142 en 2024, son chiffre le plus élevé à ce jour. Caminando Fronteras, une ONG espagnole, fait état de chiffres bien plus élevés : 9 757 décès en 2024. L'écart entre leurs estimations – 8 615 vies – peut dans une certaine mesure refléter des méthodologies différentes. L'OIM s'appuie principalement sur des sources médiatiques, tandis que Caminando Fronteras recueille des témoignages de survivant.es, de proches et de communautés d'origine et de transit. Le rapport 2024 de Caminando Fronteras a fait la une des journaux internationaux. Il a également été cité par le président des îles Canaries dans une lettre adressée à la Commission européenne, appelant à une plus grande attention à la route atlantique et à une implication accrue de Frontex.

Les données de l'ONG espagnole ont également suscité un sentiment d'urgence accru parmi les

groupes de sauvetage non gouvernementaux. L'Initiative Humanitaire Pilote (HPI), qui a effectué des vols de surveillance en Méditerranée centrale en coopération avec Sea-Watch, lance actuellement une mission exploratoire le long de la route atlantique afin de rechercher des bateaux de migrant.es. Comme nous l'a expliqué Ruben Neugebauer, de l'HPI, les divergences dans les données sur les décès de migrant.es posent un défi opérationnel : compte tenu des distances considérables de la route atlantique, les bateaux mettant jusqu'à dix jours pour atteindre les Canaries, où faut-il placer les moyens de sauvetage ou de surveillance et quelles zones maritimes faut-il privilégier ?

Les pratiques existantes en matière de données sont peu utiles. Si le projet « Missing migrants » de l'OIM recense tous les naufrages présumés dans sa base de données publique, les emplacements des naufrages indiqués sur ses cartes ne sont souvent que des estimations approximatives, comme le reconnaît le projet lui-même. Caminando Fronteras, quant à lui, identifie de manière approximative les zones maritimes où la plupart des naufrages auraient eu lieu, mais ne partage pas d'informations plus détaillées sur ses pratiques et méthodologies en matière de données, ce qui entrave les efforts visant à mieux comprendre ou corroborer ses conclusions.

Comment alors gérer ces divergences dans les données ? Nous devons reconnaître que les données et les statistiques ne sont pas innocentes. Bien qu'elles soient souvent présentées comme objectives, elles ne décrivent pas simplement "la réalité" unique du monde. Elles peuvent produire des réalités multiples et contradictoires. Les données déterminent quelles frontières sont considérées comme mortelles et quels espaces deviennent des lieux d'intervention urgente. En fin de compte, c'est aussi une question de responsabilité.

Si les données ne sont jamais innocentes, quelle responsabilité incombe à la production de statistiques sur les décès de migrant.es et à tout ce qu'elles mettent en mouvement ?

Maurice Stierl et Marta Sánchez Dionis

Article complet - Border Criminologies, 7 avril 2025:

<https://blogs.law.ox.ac.uk/border-criminologies-blog/blog-post/2025/04/conflicting-realities-mapping-discrepancies-migrant>

CRIMINALISATION

EL HIBLU 3 - SIX ANS DANS L'INCERTITUDE

«La justice s'est avérée insaisissable pour les trois hommes. Ils ont été punis avant même d'avoir été jugés : six ans dans l'incertitude pour des adolescents les ont marqués à vie. Les charges doivent être abandonnées immédiatement ! »

Daniela De Bono, Coalition pour les trois d'El Hiblu

Le 28 mars 2025 a marqué le sixième anniversaire de l'arrivée des El Hiblu 3 à Malte. Abdalla, Amara et Kader sont arrivés en 2019, alors qu'ils n'avaient que 15, 16 et 19 ans. Leur voyage avait déjà été long et difficile. Étrangers les uns aux autres, ils avaient voyagé séparément pendant de nombreux mois depuis la Guinée et la Côte d'Ivoire. En Libye, ils ont été témoins et victimes de violences indescriptibles qui les ont poussés vers le nord dans l'espoir de trouver la paix et de nouvelles opportunités pour refaire leur vie et être en sécurité.

Mais lorsqu'ils sont arrivés à Malte le 28 mars 2019, ils ont été accueillis par de nouvelles violences. Les autorités maltaises les ont accusés de « terrorisme » et de détournement de navire et les ont incarcérés pendant sept mois à Corradino, la prison pour adultes de Malte. Face à ces accusations extrêmes, ces trois jeunes hommes ont toujours affirmé qu'ils n'étaient ni des terroristes ni des pirates. Secourus par un pétrolier au milieu de la mer Méditerranée, ils ont

RAPPORT

CORPS BRULÉS, POLITIQUES

MEURTRIERES : LA VIOLENCE DES REGIMES FRONTALIERS.

Le rapport, fruit d'un suivi conjoint mené par ASGI et Maldusa, expose les contours d'un système qui confine plus qu'il n'accueille, sélectionne plus qu'il ne protège. Un système que le gouvernement italien a également cherché à exporter en Albanie, aggravant encore les difficultés existantes. Le hotspot de Porto Empedocle, à travers sa dynamique de détention et de transfert, ajoute une nouvelle pièce au puzzle de la violence institutionnelle qui caractérise l'approche des hotspots.



servi d'interprètes et de médiateurs entre les passagers effrayés et les membres d'équipage.

Depuis lors, ils ont enduré une procédure judiciaire interminable, marquée par de nombreux échecs. Parallèlement, ils ont reçu le soutien de nombreuses personnes dans leur lutte pour rétablir leur réputation. L'année dernière, la Coalition pour les trois El Hiblu s'est jointe à de nombreux autres groupes et individus pour les célébrer en tant que défenseurs des droits humains pour avoir contribué à empêcher un refoulement illégal vers la Libye et sauvé des vies.

La prochaine audience, au cours de laquelle de nouveaux éléments seront présentés concernant les accusations spécifiques, aura lieu le 12 juin au tribunal de La Valette. Notre solidarité restera intacte.

Coalition El Hiblu3

Plus d'informations : elhiblu3coalition.org

La gestion d'urgence des flux migratoires privilégie la rapidité : contrôles éclair, séances d'information condensées et transferts rapides. Mais à quel prix ? Les besoins individuels sont ignorés, les droits sacrifiés et les vulnérabilités abandonnées. Un système qui « brûle les étapes » finit par bafouer la dignité de celles et ceux qui y sont pris au piège. Entre les lignes du rapport, des faits parlent d'eux-mêmes et appellent de toute urgence à une responsabilité collective pour faire face aux injustices et aux problèmes critiques que ce système perpétue.

Asgi and Maldusa, 3 February 2025

Rapport - <https://www.maldusa.org/l/burning-bodies-killing-policies-the-violence-of-border-regime/>

AMPLIFIER LES VOIX

FLAMBÉE DE VIOLENCE RACISTE CONTRE LES PERSONNES NOIRES EN LIBYE

La première obligation d'une société est de protéger la dignité de chaque être humain ; la Libye a depuis longtemps renoncé à ce devoir. Ces dernières semaines, le pays a été le théâtre d'une escalade brutale de la violence raciste à l'encontre des communautés noires. Des rapports provenant de toute la Libye font état d'attaques systématiques, d'arrestations arbitraires et de traitements inhumains infligés par les milices et les forces de sécurité. Cette vague de brutalité n'est pas un phénomène nouveau, mais la manifestation d'une discrimination raciale profondément ancrée dans les structures sociales et politiques libyennes. Les réfugié.es, les migrant.es et même les Libyen.nes noir.es sont les premières victimes de cette violence incontrôlée. Dans le même temps, les autorités libyennes ont décidé d'interdire dix ONG travaillant dans le domaine de la migration, coupant ainsi les moyens de survie essentiels des personnes les plus vulnérables. Notre organisation, Refugees in Libya, appelle de toute urgence la communauté internationale à se mobiliser, à prendre des mesures concrètes et à exiger que les responsables rendent pleinement compte de leurs actes afin de mettre fin à ces atrocités et de protéger la vie et la dignité de tous les migrant.es noir.es en Libye.

COMMUNIQUE DE PRESSE - 20 MARS 2025

À la suite d'une [campagne haineuse contre les migrants et les réfugiés](#) noirs menée par des responsables gouvernementaux, les Noir.es en Libye sont victimes d'une vague de violence raciste, de violations des droits humains et de discrimination.

Entre le 12 et le 16 mars, des raids, des arrestations arbitraires massives, des agressions, des meurtres et des expulsions collectives de personnes noires ont eu lieu dans l'ouest de la Libye. Les personnes visées par ces violences sont principalement des migrant.es et des réfugié.es africain.es, mais aussi des Libyen.nes et des Tunisien.nes noirs. **Voici quelques-uns des témoignages que nous avons reçus de nos camarades en Libye :**

À Sabrata, un groupe de miliciens non identifiés accompagnés de civils ont fait irruption dans les maisons de personnes noires pour en arrêter des centaines et les emmener dans des centres de détention, assassinant au moins un réfugié soudanais au cours de l'opération. Des raids similaires ont été menés à Janzour par l'Appareil de soutien à la stabilité,

la police d'urgence et la sécurité intérieure. Le 6e bataillon de soutien a également arrêté des centaines de personnes noires à Al-Serraj.

À Ben-Gashir, le bataillon 444 a expulsé des migrant.es et des réfugié.es de leurs maisons, a brûlé leurs biens et leur a ordonné de ne jamais revenir, avertissant également les propriétaires que le fait d'héberger des migrant.es serait considéré comme une aide à l'immigration clandestine.

À Tajoura, la Direction de lutte contre l'immigration illégale, formée par l'UE, a mené une rafle au cours de laquelle elle a arrêté des centaines de migrant.es et de réfugié.es, puis les a transférés vers des centres de détention. À Al-madina Gadima, un quartier de Tripoli, des raids similaires ont été menés par la police, la Direction de lutte contre l'immigration illégale formée par l'UE et les Forces spéciales de dissuasion. Des arrestations massives ont également eu lieu à Misrata, où des centaines de personnes ont été emmenées dans des camps de concentration par des milices non identifiées. À Ghut-Shaal, un autre quartier de Tripoli, un groupe de civils libyens a commis un pogrom contre des personnes noires, prenant pour cible tous les magasins africains avec l'autorisation et la complicité des autorités locales et des forces de sécurité.

Nos camarades sur le terrain signalent également de nombreux cas de violences sexuelles contre des femmes et au moins deux cas documentés de meurtres de personnes noires. À Tarik Al-madar, dans la nuit du vendredi 14 mars, une femme enceinte originaire du Niger a été tuée par un citoyen libyen. Elle a été renversée par une voiture alors qu'elle rentrait de la mosquée avec son mari. Le nombre d'incidents similaires est probablement beaucoup plus élevé que ce qui est actuellement connu. Nos camarades sur le terrain signalent également que des personnes noires sont licenciées de leur emploi et expulsées de leurs maisons et appartements loués, uniquement en raison de la couleur de leur peau.

Jusqu'à présent, la déshumanisation dont nous avons été témoins et victimes en Libye à l'encontre des migrant.es et des réfugié.es était principalement motivée par l'appât du gain. Les milices soutenues par l'UE et les criminels arrêtent arbitrairement des personnes afin de les réduire en esclavage dans le secteur de la construction ou de les faire travailler dans des ménages et dans les champs. S'ils refusent

ou s'enfuient, iels sont maltraités et torturés et leurs familles sont contraintes de payer une rançon. La dimension raciste dont nous sommes témoins aujourd'hui est nouvelle. Cette violence fait suite à des discours haineux et à des théories du complot propagés par les autorités du gouvernement d'union nationale (GNU) contre les migrant.es et les réfugié.es, et elle est motivée par une volonté xénophobe et raciste d'expulser tous les Noir.es du pays. Cette violence raciste va de pair avec les objectifs de l'UE visant à « prévenir la migration irrégulière » et fait suite à plusieurs réunions entre l'ambassadeur de l'UE et les autorités du GNU pour discuter de la « lutte contre le trafic d'êtres humains et la gestion des frontières ». Cette proximité, ainsi que le silence de l'UE sur la violence raciste en Libye, indiquent que l'UE encourage tacitement cette violence tant qu'elle sert ses objectifs anti-migrant.es.

L'extrême violence de ces crimes, leur ampleur, la discrimination flagrante et leur motivation raciale en font une fois de plus des **crimes contre l'humanité**. **Qui est responsable ?** *Refugees in Libya* et leur alliance ont identifié certaines des personnes présumées responsables de ces exactions. Cette liste n'est pas exhaustive, mais nous souhaitons que toutes ces personnes soient traduites en justice pour répondre de leurs actes criminels, que ce soit en Libye, dans l'UE ou à La Haye :

- **Le gouvernement libyen d'union nationale** porte la responsabilité politique la plus élevée pour les crimes commis. En particulier, le Premier ministre Abdul Hamid Dbeibeh et le ministre de l'Intérieur Emad Al-Trabelsi sont personnellement responsables d'avoir diffusé des discours de haine déshumanisants encourageant le génocide et ordonnant les attaques violentes.
- Les milices libyennes, les forces de sécurité et les chefs de guerre sont les auteurs directs de ces violences et n'ont pas empêché les actes racistes commis par des civils. Parmi eux, nous avons identifié les principaux auteurs présumés suivants :
 - Le Département de lutte contre l'immigration illégale (DCIM), formé par l'UE, et son chef Mohamed al-Khoja
 - La police libyenne, dirigée par le criminel de guerre recherché récemment libéré par l'Italie, Osama Elmasry Njeem.
 - Les Forces spéciales de dissuasion RADA et leur chef Abdul-Raouf Kara

- Même si la plupart des Libyennes sont pacifiques et que certains ont courageusement élevé leur voix en signe de solidarité, **certains civils libyens** se rendent complices de ces crimes violents, licencient des migrant.es de leur emploi, les expulsent de leur domicile et livrent leurs voisins noirs à la police, voire commettent eux-mêmes des actes de violence raciste.
- **L'Union européenne** finance, forme, équipe et soutient politiquement la DCIM et d'autres forces libyennes afin d'empêcher les personnes d'atteindre l'Europe par tous les moyens, malgré les preuves accablantes de l'implication de ces acteurs dans des crimes contre l'humanité. Au cours des derniers mois, la délégation de l'UE en Libye a rencontré les autorités du GNU et de Haftar afin de convenir d'une coopération accrue dans la lutte contre les migrants. Une [communication adressée à la CPI](#) a déjà identifié les hauts fonctionnaires impliqués. Mais des fonctionnaires de rang intermédiaire jouent également un rôle déterminant dans cette coopération criminelle. Deux de ces fonctionnaires sont :
 - Nicola Orlando, ambassadeur de l'UE en Libye, qui coordonne le soutien politique et matériel aux acteurs criminels libyens et refuse de dénoncer publiquement leurs abus.
 - Francisco Joaquin Gaztelu Mezquiriz, haut fonctionnaire de la Commission européenne qui finance depuis des années les garde-côtes libyens, la DCIM et d'autres acteurs criminels alors qu'il connaît les crimes qu'ils commettent.

Les autorités du GNU expriment publiquement leur intention d'éliminer tous les migrant.es africains de Libye et encouragent les forces de sécurité et les civils à recourir à la violence pour atteindre ces objectifs. Les civils et les milices commettent ces violences, tandis que l'UE continue de les former, de les équiper et de les soutenir. Nous craignons pour la vie et la sécurité de nos amis et camarades en Libye. **Nous dénonçons cette chaîne de violences comme un génocide en cours contre les Noirs en Libye.**

Nous appelons donc tous les acteurs concernés à agir pour mettre fin à la violence :

- Nous exigeons la fin de l'agitation haineuse propagée par le GNU libyen et de la violence qui en résulte. Les agressions, les expulsions collectives, la torture, la détention et la discrimination doivent cesser, et les responsables doivent être traduits en justice.

Les populations vulnérables en Libye, telles que les réfugiés de guerre, doivent bénéficier d'une protection adéquate.

- Nous appelons la société civile libyenne à résister à l'agitation raciste et à agir plutôt en solidarité avec les victimes des attaques.
- Nous exigeons que les États membres de l'UE ouvrent des voies d'accès sûres par l'intermédiaire de leurs ambassades en Libye et des couloirs humanitaires. Les personnes en danger immédiat doivent être évacuées vers des lieux sûrs. Le financement et la coopération avec les autorités libyennes, telles que la DCIM, les garde-côtes et les autres acteurs impliqués dans des crimes contre l'humanité, doivent cesser immédiatement.
- Nous exigeons que l'UE condamne publiquement les discours racistes et la violence massive commis par le GNU et ses milices contre les migrant.es, les réfugié.es et les personnes noires. Nous demandons ensuite que l'UE assume la responsabilité des crimes commis par les forces qu'elle a formées et équipées. L'UE doit immédiatement cesser de financer et de former les unités militaires et policières libyennes. Ne pas le faire ne ferait

que renforcer le rôle de l'UE en tant que facilitateur et co-auteur de ces crimes.

- Nous appelons la CPI à élargir le champ de son enquête sur la Libye aux crimes contre l'humanité commis contre les réfugié.es, les migrant.es et les personnes noires. La Cour doit également mettre fin à l'inacceptable double standard et commencer à enquêter sur l'UE et ses États membres en tant que coauteurs de crimes contre l'humanité en Libye en raison de leur soutien instrumental aux crimes commis.
- Nous demandons également au HCR de dénoncer publiquement les violences commises à l'encontre des réfugié.es de guerre et des demandeur.euses d'asile, de rechercher des moyens d'offrir une protection et de pousser les États à élargir les corridors de réinstallation et humanitaires afin que les personnes puissent fuir la Libye.

En tant que réfugié.es, migrant.es et personnes noires en Libye, nous n'avons peut-être pas les armes pour nous défendre contre votre violence raciste. Mais nous avons notre voix et nous n'avons pas peur de l'utiliser.

Refugees in Libya et l'Alliance Refugees in Libya

Site web : www.refugeesinlibya.org



RAPPORT SUR LA MOBILISATION DU RESEAU CONTRE LA DETENTION DES MIGRANTS

Le 15 mars 2025, le Réseau contre la détention des migrants (NAMM) a tenu une assemblée transnationale à laquelle ont participé des militant.es et des groupes d'Italie, de Hongrie, de France, d'Allemagne, de Bosnie, d'Autriche, de Grèce et de Tunisie. Au cours de cette réunion, nous avons abordé les politiques de plus en plus oppressives qui s'imposent en Europe et au-delà, ainsi que des questions telles que l'expulsion et le confinement des personnes en mouvement, ainsi que la militarisation croissante des frontières, qui sont apparues avec force. Nous sommes confrontés à une période historique, où la conjoncture des guerres féroce ment alimentées par les oligarchies souverainistes et autoritaires, se confond dangereusement avec un tournant sécuritaire, qui trouve précisément dans le contrôle et la sélection de la libre circulation l'un de ses espaces de manœuvre les plus violents. Une phase historique qui impose la nécessité de se réorganiser avec de nouvelles formes de lutte et de coopération.

Un thème central de l'assemblée a en effet été l'urgence de construire un mouvement transnational, européen et méditerranéen capable de s'opposer aux politiques de détention massive, d'expulsion, d'apartheid et de ségrégation territoriale. Au cours d'une discussion riche et articulée, la priorité a été donnée à la construction de réseaux politiques et de campagnes capables de répondre à l'attaque violente qui, surtout à l'échelle européenne, est menée contre les droits et les libertés des personnes en mouvement.

À cet égard, nous avons concentré notre discussion sur le nouveau pacte européen sur la migration et l'asile et ses mesures répressives, telles que l'accélération des procédures de contrôle, l'ouverture de nouveaux centres de détention pour adultes et mineurs, les accords avec des pays tiers pour les expulsions extraterritoriales et l'érosion accrue du droit d'asile avec les procédures aux frontières. Nous avons fermement dénoncé le fait que ces mesures visent, d'une manière sans précédent, à éroder les droits fondamentaux des migrant.es, en les traitant

comme des marchandises à rejeter ou à inclure dans des formes de ségrégation et de soumission, alors que le système d'asile européen, nous tenons à le souligner, est progressivement démantelé.

Plusieurs ont souligné combien il est crucial d'unir nos forces pour empêcher l'ouverture de nouveaux centres de détention avant expulsion, c'est-à-dire les CPR, tant en Italie qu'en Europe. Ce système de détention privatisé et déshumanisant est tout simplement inacceptable. C'est précisément en référence à cette question que nous avons réitéré une double intention, en essayant d'élargir autant que possible la participation des réalités territoriales à notre réseau : d'une part, nous avons l'intention de continuer à contester, par le biais de la surveillance, des dénonciations et des mobilisations, l'existence même et le fonctionnement des CPR et des autres centres de détention actuellement en activité, et d'autre part, nous serons prêts et bien organisés pour faire tout notre possible afin de bloquer l'ouverture de nouveaux camps d'État. Tout en partant de nos pratiques territoriales, nous avons affirmé à plusieurs reprises l'importance de maintenir une posture et une approche transnationale dans la lutte contre le régime des frontières et sa nature raciste, oppressive, parasitaire et violente, car les violations des droits fondamentaux, de la dignité et de l'indépendance des personnes migrantes ne connaissent pas de frontières et sont au contraire renforcées et multipliées à travers celles-ci, avec la collaboration des différents gouvernements populistes, souverainistes et de droite qui émergent sous toutes les latitudes. Les violences subies par les personnes en mouvement le long de la route des Balkans, en Afrique du Nord, aux frontières intérieures de l'Europe ou en Amérique sont le résultat de politiques de rejet et d'inclusion sélectives et subalternes qui continuent de détruire et de précariser la vie de millions de personnes.

NAMM Assemblée transnationale

Pour être informé des prochaines mobilisations :
againstmigrantdetention@gmail.com



MOBILISATIONS

REJOIGNEZ F.LOTTA!

F.lotta organise une manifestation vers et à travers la frontière extérieure de la forteresse Europe, une occupation de la mer Méditerranée centrale. Nous voulons repolitiser cet espace, où l'État a réussi à discipliner les associations de sauvetage dans un cadre opérationnel strict et à normaliser la mort en mer. Nous sommes une multitude colorée de bateaux indépendants, issus de différents horizons : marins indépendants, associations, travailleur.euses du secteur maritime et bien d'autres, réunis au sein d'un réseau spontané. Nous partirons de Lampedusa en direction du sud, traversant cette mer qui est devenue une autoroute pour les armes et les marchandises et un cimetière pour de nombreuses

18 AVRIL 2025 – 10 ANS APRES L'UN DES PLUS GROS NAUFRAGE DE L'HISTOIRE DE LA MEDITERRANEE, NOUS APPELONS A L'OUVERTURE DES FRONTIERES !

Le 18 avril 2015, il y a exactement 10 ans, la catastrophe qui était prévisible après l'arrêt des opérations de sauvetage proactives par l'Italie et l'UE s'est produite. Un bateau de pêche surchargé transportant des migrant.es originaires d'Afrique et du sous-continent indien a chaviré au milieu de la nuit dans les eaux situées entre la Libye et l'Italie. Plus de 1 100 personnes ont péri en quelques minutes, faisant de ce naufrage le plus grave de l'histoire récente de la Méditerranée. Les familles des personnes décédées et disparues continuent de pleurer leurs proches. Nous n'avons pas oublié non plus et nous soutenons la commémoration de ce naufrage, organisée aujourd'hui par le comité de solidarité d'Augusta.

Malgré la responsabilité [clairement démontrée](#) des décideurs politiques de l'UE et d'agences telles que Frontex dans ce naufrage, même Jean-Claude Juncker, alors président de la Commission européenne, [a admis](#) que « *c'était une grave erreur de mettre fin à l'opération Mare Nostrum. Cela a coûté des vies humaines* ». Aucune responsabilité n'a été assumée pour cette catastrophe causée par des choix politiques. L'UE a perpétué ses politiques migratoires discriminatoires et militarisées, qui obligent les migrant.es à entreprendre des voyages dangereux. L'UE et ses États membres n'ont pas rétabli les

personnes, conséquence du projet raciste, capitaliste et néocolonial de la forteresse Europe. Nous organiserons une manifestation pendant trois jours en mer en septembre, pour marquer le 10^e anniversaire du début de la marche des personnes en mouvement depuis la Hongrie vers l'Allemagne, qui ont forcé l'ouverture des frontières internes de la forteresse. Nous sommes indépendants, issus de la base et auto-organisés.

Si vous avez un bateau, si vous pouvez mobiliser votre réseau ou si vous souhaitez en savoir plus sur F.lotta, veuillez nous contacter sur Signal à l'adresse suivante : [@hedgehog.25](#)

missions de sauvetage proactives, et les acteurs non gouvernementaux qui ont désespérément tenté de combler le vide mortel qu'ils ont créé en matière de sauvetage ont été criminalisés. En conséquence, les décès aux frontières se sont poursuivis, et plus de 30 000 morts ont été enregistrés au cours des dix dernières années en mer.

Partout en Europe et en Afrique du Nord, l'agitation raciste s'intensifie comme stratégie de division et de domination. Des clôtures et des murs plus hauts sont en cours de construction dans les différentes zones frontalières, mais aussi dans l'esprit d'une grande partie de la population. La violence, les refoulements et les morts dans les zones frontalières sont légitimés par des discours racistes, tandis que le droit de circuler et de chercher protection ou un avenir meilleur est de plus en plus criminalisé.

Aujourd'hui, nos pensées vont aux survivant.es et aux familles des personnes disparues lors du naufrage du 18 avril 2015. Le souvenir de chaque vie perdue renforce notre détermination à lutter contre le régime frontalier meurtrier de l'UE !

En 2025, nous rappelons les conséquences les plus tragiques de la politique de laisser-mourir, mais aussi la puissance des luttes des migrant.es pour la liberté de circulation et la solidarité dont nous avons été témoins il y a dix ans pendant « l'été des migrations ». Nous le faisons pour briser la normalisation des morts de migrant.es, et ouvrir nos sens aux possibilités de nouvelles formes de lutte.

Nous voulons élever nos voix ensemble pour dire : nous refusons ce régime frontalier meurtrier et injuste ! Les morts de migrant.es ne sont pas inévitables ! La liberté de circulation est une

possibilité, nous l'avons vu, et nous le voyons chaque jour dans les failles des frontières européennes ! La solidarité existe toujours et peut être le fondement d'une société magnifique où chacun peut vivre libre et égal ! Nous voulons nous rassembler et, à travers une lutte commune, créer un espace de joie et d'espoir en ces temps sombres.

Dans cet esprit, nous avons déjà lancé un premier appel à une chaîne d'actions transnationales à la fin de l'été et à l'automne afin de démontrer la force et la créativité de nos mouvements à travers un large éventail d'activités.

Les premières initiatives et mobilisations sont en préparation pour septembre et octobre 2025 : une manifestation de deux jours à Genève devant les sièges du HCR et de l'OIM contre la perpétuation des camps et de la détention de l'Afrique du Nord à l'Europe ; un journal édité par des camarades de Ljubljana pour nous rappeler l'incroyable mouvement migratoire d'il y a dix ans dans les Balkans, sa ténacité et sa continuité ; une régata de voiliers baptisée "F.lotta" autour de Lampedusa, contre les pratiques persistantes d'abandon, de refoulement et de mort en mer ; une caravane dans l'est de l'Allemagne pour autonomiser les réfugié.es dans les camps et prendre

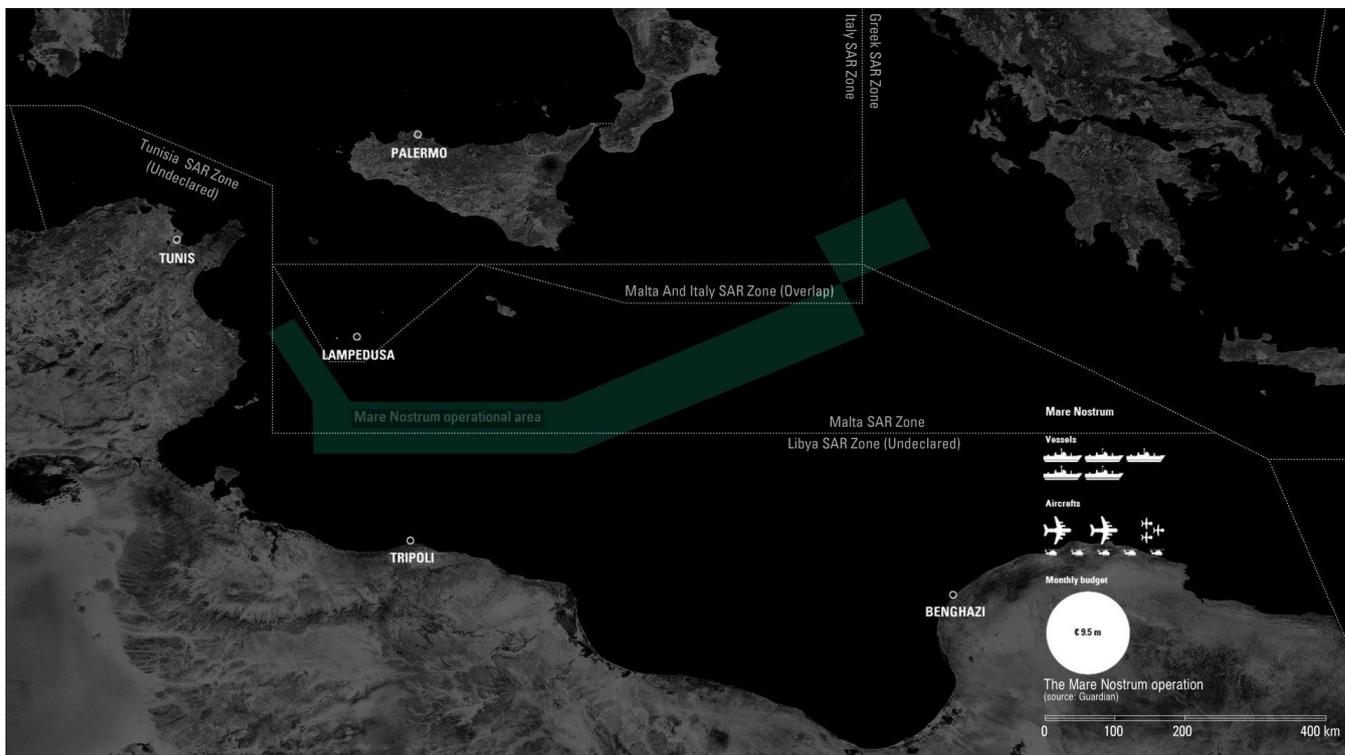
position contre les expulsions et la privation de droits ; une conférence transnationale à Rabat pour célébrer les 20 ans d'auto-organisation des migrants et les 10 ans de création d'un refuge pour les femmes et les enfants en migration...

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous espérons que d'autres initiatives se cristalliseront le long des différentes routes de fuite et de migration ainsi que dans les villes d'arrivée et se joindront à ce processus décentralisé. Nous créerons un cadre commun avec au moins un calendrier partagé et du matériel sous forme numérique et imprimée afin de relier tous les événements entre eux. Nous invitons toutes les organisations autonomes et tous les groupes et réseaux de solidarité pour les droits des personnes en mouvement à contribuer à cette mobilisation transnationale.

Contactez-nous si vous avez des idées et des propositions et si vous souhaitez être tenu-e-s au courant : chain-of-action@tsc25.net

Coalition pour la libre circulation

Site web - trans-border.net



CONTACTS

Site web - <https://civilmrcc.eu/>
Email - political-moderator@civilmrcc.eu
Echoes - civilmrcc.eu/echoes-from-the-central-mediterranean/

Equipe éditoriale

Sophie-Anne Bisiaux
Hagen Kopp
Sandrine Fiala